

**LA PROTECTION SOCIALE,  
UNE SECURISATION  
DE LA FLEXIBILITE DU TRAVAIL  
EN EUROPE**

**XXXIII<sup>ème</sup> Rencontre Ipse les 3 et 4 juillet 2008 au Parlement européen à Strasbourg**

Les prises de position, favorables ou réservées sur la flexicurité se multiplient, tant au niveau communautaire que dans chaque Etat membre. C'est le Conseil des Ministres des Affaires Sociales de Villach, le 20 janvier 2006 qui a engagé l'Union Européenne sur cette voie de modernisation du marché du travail. S'en est suivi (entre autre) une proposition commune du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale (12 mai 2006) et du Comité de la protection sociale (20 octobre 2006) pour arriver à l'adoption de la communication sur le parcours et les principes communs de la flexicurité en date du 27 juin 2007.

Les partenaires sociaux européens ont publié une analyse commune le 18 octobre 2007, fait important, tant ce sujet est en soi conflictuel. Le Parlement européen, le 29 octobre 2007, a adopté un rapport suivi d'une décision du Conseil des Ministres du 5 décembre 2007 ; ces institutions européennes reconnaissant ainsi les principes communs de la flexicurité. Enfin, le 14 février 2008, la Commission, en prévision de son «Agenda social révisé» annonce l'instauration de politiques actives du marché du travail fondées sur la flexicurité en précisant

**SOCIAL PROTECTION,  
SAFEGUARDING EMPLOYMENT  
FLEXIBILITY IN EUROPE**

**XXXIII<sup>rd</sup> Ipse Meeting to the European Parliament in Strasbourg, July 3 & 4, 2008**

There is an ever-growing number of positions on flexicurity—for and against—in each member state and at the Community level. The European Union's path to modernization of the labor market was launched at a meeting of Ministers of Employment and Social Affairs on January 20, 2006 in Villach. This was followed by a common proposal of the Employment Committee and Social Protection Committee on May 12, 2006 and a tripartite social summit on October 20, 2006. These led to the adoption of the June 27, 2007 communiqué on establishing common principles and mapping out flexicurity.

European social partners published a joint analysis on October 18, 2007—an important act, given the controversial nature of the subject.

Two European institutions, the European Parliament and the Council of Ministers, recognized the common principles of flexicurity, as seen in the former's adoption of a report on October 29, 2007, followed by the latter's decision on December 5, 2007.

Finally, on February 14, 2008, the European Commission announced, in anticipation of its revised Social Agenda, the establishment of active labor market policies anchored in flexicurity, explaining



«c'est-à-dire aidant les gens à développer leurs compétences et leur aptitude à trouver un nouveau travail, tout en leur ménageant un filet de sécurité».

Mais quid de cette flexicurité ? Originellement employé dans les années 90 par des chercheurs néerlandais, ce terme « laid, équivoque voire trompeur, semble supposer que les firmes ont (toujours et uniquement) besoin de flexibilité et les travailleurs, de sécurité alors que les entreprises ont besoin de travailleurs stabilisés et les travailleurs ont besoin de flexibilité » selon Bernard Gazier lors de la XXXIIème Rencontre Ipse à Lisbonne – 2007.

Ce concept repose sur l'hypothèse que la flexibilité et la sécurité ne sont pas contradictoires, mais complémentaires. Selon le «triangle d'or danois» : protection sociale généreuse / marché du travail flexible / politiques actives de l'emploi, la stabilité d'un emploi est remplacée par la sécurité de l'emploi. Lors du Conseil de Villach (voir ci-dessus) le contenu est défini ainsi : «des modalités de travail flexibles, des politiques actives sur le marché du travail, des systèmes fiables et adaptables de formation et d'éducation tout le long de la vie, des systèmes de sécurité sociale modernes». Le 1er février 2008, la Présidence slovène (voir Foliomail 94), en coopération avec les présidences précédentes allemande et portugaise, a adopté 13 principes, reprenant ces considérations d'origine, en insistant sur la «participation active» des partenaires sociaux et des «autres acteurs» avec la perspective de renforcer la cohésion sociale et le «modèle social européen».

L'Ipse, rappelons-le encore, a engagé des débats sur l'évolution du travail dès 1996 lors de la XIVème Rencontre Ipse à Lisbonne «Demain, de nouvelles formes d'emploi salarié : quelles incidences pour la protection sociale ? ». Alain Supiot y déclarait «ce n'est plus l'emploi qui peut définir le système de protection sociale mais la continuité de la vie au travail qui doit devenir la référence» en nous proposant de «refaire l'Etat providence» avec une échelle de gradation et d'emboîtement de droits universels, de droits communs, au travail (à titre onéreux ou gratuit telle l'éducation des enfants), de droits communs à l'activité professionnelle».

En 1997, la XVIème Rencontre Ipse «Nouvelles formes de travail et devenir des solidarités» qualifiait la nouvelle organisation du travail comme composante essentielle de la compétitivité, admettant alors que la flexibilité du salarié dépend de son lien avec la protection sociale et peut alors viser au progrès de l'économie.

Ensuite, l'Ipse n'a eu de cesse de contribuer à une adaptation des systèmes de protection sociale aux nouvelles données de l'emploi, et à associer la protection sociale complémentaire à la formation tout au long de la vie.

Avec notre partenaire suédois Koopi et en associant l'Ires italien, le Max Planck Institut Sozia-

that they would «help people develop their skills and their ability to find a new job, while providing them with a safety net.»

But what is this concept of 'flexicurity'? Originally used in the 1990s by Dutch researchers, Bernard Gazier referred to it at the 32nd IPSE Meeting in Lisbon in 2007 as "An ugly term, ambiguous, not to say misleading, which assumes that companies—always and alone—need flexibility, and workers, security, whereas companies need stable work forces and workers need flexibility."

This idea rests on the hypothesis that flexibility and security are not contradictory, but complementary. In the Danish Golden Triangle (abundant social protection/flexible labor market/active employment policies), job stability is replaced by job security. Flexicurity, as defined at the Villach Council Meeting (see above), is: «flexible work patterns, active labor market policies, reliable and adaptable life-long training and education systems and modern social security systems.»

On February 1, 2008, the Slovenian presidency (see Foliomail 94), in cooperation with the preceding German and Portuguese presidencies, adopted 13 principles that take the above into consideration, with a particular emphasis on "active participation" of social partners and "other actors," with a view to strengthening social cohesion and the "European social model."

Let's not forget that IPSE debated labor evolution in 1996 at its 14th IPSE Meeting in Lisbon, "What impact will tomorrow's new types of jobs have on social protection?" At the Meeting, Alain Supiot declared that employment no longer defines social protection systems—continuity of life at work must become the benchmark, and suggested "overhauling the provident state" with a graded scale of interlocking universal and common rights, at work (either paying or free, such as education for children), common rights in professional activity." In 1997, the 16th IPSE Meeting, «New forms of work and the future of solidarities," identified the new organization of labor as an essential component of competitiveness, and accepted that the employee's flexibility is dependent on his/her rapport with social protection and can thus tend toward economic progress.

Furthermore, IPSE has tirelessly contributed to adapting social protection systems to new developments in employment, and to combining complementary social protection with lifelong training.

With our Swedish partner Koopi, the Italian IRES (Economic and Social Research Institute), the Max Planck Institute for Social and International Law in Munich, the Federation of Portuguese Mutual Benefit Societies, the University of Westminster, Belgian partners and a base of French organizations, we conducted a study in seven member states on the framework of European social funds, entitled "How paritarian and mutualist bodies can bring about an active policy of employment and employability." These efforts led to the 18th IPSE

Irrecht de Munich, l'Union des Mutualités portugaises, l'université de Westminster, des partenaires belges et l'assise associative française, nous avons réalisé dans sept Etats membres une étude dans le cadre du Fond social européen dont le titre était «Comment les organismes paritaires et mutualistes peuvent concourir à une politique active de l'emploi et l'employabilité». Ces travaux ont débouché sur la XVIIIème Rencontre Ipse au Luxembourg en juillet 1998 dont les conclusions ont été reprises en partie par le Comité économique et social européen.

Le conseil d'orientation de l'Ipse, composé des partenaires sociaux, d'universitaires et d'experts, a souhaité que notre institut poursuive ces travaux sur le sujet de l'emploi et de la protection sociale en nous orientant sur la sécurisation des parcours professionnels.

Des aspects des plus concrets sont alors à développer : le maintien des droits à la couverture de santé et aux pensions en cas «d'accident de la vie professionnelle», l'adéquation entre vie professionnelle et vie privée ou familiale, la création de services nouveaux pour concourir à une disponibilité personnelle dans le cadre de la recherche d'emploi... En effet, s'il est indispensable de trouver des modes de financement de l'accompagnement social des nouvelles carrières professionnelles et de mettre en place une sécurisation des parcours professionnels, un lien doit être recherché entre la protection sociale et ses différents acteurs d'une part et les objectifs de formation tout au long de la vie et de mobilité d'autre part.

La XXXIIIème Rencontre Ipse entend être un temps fort pour contribuer à faire apparaître clairement la place incontournable de la protection sociale de base et complémentaire comme l'élément déterminant à une mise en œuvre efficiente de la flexicurité.

Nous souhaitons définir des contenus et des propositions des plus opérationnelles lors des trois sessions de cette manifestation.

**1) La flexicurité : révolution ou mutation des formes du travail ?** Cette session s'attachera à tracer les contours de ce terme ambitieux et ambigu, «la flexicurité» et à déterminer à quelles réalités et volontés politiques ce concept s'associe.

**2) Le contrat de travail et la protection sociale : droit collectif, individualisation, place du dialogue social.** Cette session sera consacrée à l'évolution du lien existant entre le contrat de travail et la protection sociale ainsi qu'à la place des acteurs sociaux face au phénomène d'individualisation.

**3) Quelles innovation pour une protection sociale qui apporte de la sécurité à la flexibilité ?**

Celle-ci enfin visera à rechercher des solutions concrètes pour faire de la protection sociale un corollaire indispensable à la sécurisation des parcours professionnels, et à examiner la faisabilité et la pertinence d'outils spécifiques nouveaux, tels cette idée d'un compte-épargne activité ébauchée par l'Ipse.

La XXXIIIème Rencontre Ipse à Strasbourg, les 3 et 4 juillet 2008 se déroulera au Parlement européen qui a accepté de nous recevoir et ainsi de nous permettre une contribution de qualité par l'information, le débat et la force de nos propositions issues des échanges entre les intervenants (programme pages 14 et 15) et les participants dont nous vous invitons à faire partie.

Meeting in Luxembourg in July 1998, whose conclusions were partly taken into account by the European Economic and Social Committee.

The IPSE steering committee, comprised of social partners, university researchers and experts, expressed the desire that our institute continue its work on employment and social protection by focusing on the safeguarding of career paths.

The following, more concrete, issues should then be further studied: continued health care and pension coverage in case of a work accident; the balance between professional life and personal/family life; creating new, personalized job search services, etc.

Consequently, it is crucial to obtain ways of financing social support for new jobs, and to ensure a safeguarding of career paths. A link must be established between social protection and the various actors involved as regards both lifelong training and mobility.

The 33rd IPSE Meeting is a perfect opportunity to securely anchor basic and complementary social protection's key position as a determining factor in the effective implementation of flexicurity.

We would like to articulate more operational content and proposals during the event's three sessions:

**1) Flexicurity: Revolution or Change in Forms of Work?**

This session will be dedicated to outlining the ambitious and ambiguous term of flexicurity, and to elucidating the realities and political commitments related to it.

**2) Labor Contracts and Social Protection: Collective Rights, Individualization and the Role of Social Dialogue.**

This session will address the changing ties between labor contracts and social protection, as well as the role of social actors faced with the phenomenon of individualization.

**3) Innovating Social Protection to Bring Security to Flexibility?**

This session will seek concrete solutions to establish social protection as an indispensable corollary to the safeguarding of career paths, and at examining the feasibility and relevance of specific new instruments, such as IPSE's proposed professional activity savings account.

The 33rd IPSE Meeting in Strasbourg on July 3-4, 2008, will be held at the European Parliament, which kindly agreed to host us. This will allow us to make fruitful contributions in the form of information, debates and the proposals resulting from the exchanges among our speakers (see program on pages 14-15) and attendees—we hope to see you there.







**Dominique Boucher, délégué général de l'Ipse**

*En 1989, deux évènements, d'inégale importance mais tous les deux conséquents, se sont produits alors que l'Ipse naissait et entamait son action et ses activités en créant ce lieu de rencontres et de synergies des familles mutualistes et paritaires.*

Ces deux évènements nous concernaient au premier chef. Le premier fut un immense bouleversement pour toute la planète et nous sommes encore bien loin d'en avoir mesuré et vécu toutes les conséquences. Le 9 novembre 1989, le mur de Berlin s'écroulait.

Parmi les fondateurs de l'Ipse, quelques-uns avaient déjà une culture européenne fondée par l'exercice de responsabilités au niveau communautaire. La porte de Brandebourg ouverte, originellement grâce au soutien apporté au mouvement polonais d'émancipation, se confirmait encore davantage notre choix d'inscrire l'Ipse dans une démarche résolument attachée à la construction européenne. Le second évènement était de toute autre nature. Le 31 décembre 1989, l'Assemblée Nationale Française adoptait la loi Evin.

Ce fut le murissement d'années de réflexions et de débats dont les membres fondateurs de l'Ipse avaient été auteurs et acteurs. A l'automne 1989, l'Ipse reçut une mission officielle d'expertise auprès du rapporteur de la future loi ; après avoir collaboré aux travaux législatifs et n'avoir naturellement qu'assisté, à la Saint Sylvestre, à la « nativité » de cette loi Evin, restait à en mesurer l'application et à participer, sur la base de nos valeurs de solidarité et de non-lucrativité, à la mise en place de nouvelles formes de relations entre les acteurs de la protection sociale complémentaire, organismes gestionnaires et partenaires sociaux.

Depuis, de nouvelles lois, de nombreux décrets, des accords conventionnels ont refaçonné le cadre de l'exercice des métiers de la retraite, de la prévoyance, de la couverture santé.

Pour l'essentiel, ce cadre réglementaire et celui issu du dialogue social, ont représenté une retranscription des directives européennes, c'est dire encore en quoi les missions de l'Ipse d'informer et de former, d'assurer un rôle de vigie, quant aux réalités et aux perspectives européennes avaient et ont tout leur sens.

Durant les années 70 et 80, nous assistions à une banalisation de l'offre des organismes complémentaires. La frontière entre une mutualité surtout axée sur l'individuel et un paritaire collectif ne connaissait plus le même tracé. Puis la concurrence entre organismes inscrits dans le champ de la non-lucrativité devint de plus en

**Dominique Boucher, Ipse's general delegate**

*In 1989, at the time of IPSE's birth and the beginning of its efforts at creating a meeting place to foster synergies between mutualist and paritarian families, two events occurred. They were of unequal importance, but both had significant consequences.*

These two events greatly affected us. The first had a profound effect on the entire world, and its impacts have yet to be fully measured and felt. On November 9, 1989, the Berlin Wall came down.

Among the founders of IPSE, a few had already experienced a pan-European culture in exercising European community-level responsibilities. The opening of the Brandenburg gate, originally owing to the support provided to the Polish freedom movement, further entrenched our choice to direct IPSE with a determined focus on European construction.

The second event was one of a completely different nature. On December 31, 1989, the French National Assembly passed the Evin Law banning the advertising of alcoholic beverages.

This was the culmination of years of reflection and discussions in which the founding members of IPSE actively participated. In the fall of 1989, the future law's rapporteur requested IPSE's expertise. After having contributed to the development of the legislation, and bearing witness to the "birth" of this new law on New Year's Eve, IPSE undertook to evaluate its scope of application. We also contributed to the establishment of new relations between complementary social protection actors, management bodies and social partners, while maintaining our values of solidarity and not for profit activities.

Since then, new laws, various decrees and collective bargaining agreements have reshaped operations in the areas of retirement, pension planning and healthcare coverage.

The above regulatory framework and the results of social dialogue have basically re-sculpted the path of European directives. This is further proof that IPSE's educating and training missions and its watchful eye on European current affairs and developments have been and continue to be fully justified. During the 1970s-1980s, the offerings from complementary protection bodies became commonplace. The border between a mutual insurance organization centered on the individual and paritarian institutions shifted. Competition among non-profit organizations became increasingly intense, especially in the interprofessional sector.

The law of August 8, 1996 supplemented the Evin Law by articulating the differences between the nature of operations and operators—a useful clari-

plus forte, surtout dans l'interprofessionnel. La loi du 8 Août 1996 compléta la loi Evin en apportant une identification entre la nature des opérations et des opérateurs, œuvre utile mais qui renforça de facto la compétition entre prestataires de service.

«Assurance, mutualité, prévoyance : un même métier ? Un même code ? Une même fiscalité ?», tel était le thème du Colloque professionnel Ipse du 2 avril 2003. Evolution de l'offre et de la demande sociale, le rôle de régulateur que peuvent jouer les acteurs de la protection sociale complémentaire, la place de la négociation collective, les enjeux de la gouvernance, les défis posés par l'évolution normative (IFRS, Solvabilité), ses sujets essentiels pour augurer du destin de nos métiers et se préparer en étant partie prenante à nos nouvelles responsabilités et à leur futur exercice, nous les avons traités dans nos publications et colloques professionnels. Cette année, c'est à une réflexion et à un débat sur l'identité même des familles de la protection sociale complémentaire que nous vous invitons.

La dynamique favorable de partenariat entre mutualités et paritarisme, la qualité et la pertinence des outils actuels (sommitale ; Groupe de Protection Sociale – GPS ; Groupement Paritaire de Prévoyance – GPP ; Union de Groupe Mutualiste – UGM ; Société de Groupe d'Assurance Mutuelle – SGAM), les statuts européens des sociétés de personnes existants ou à venir, voici des objets bien concrets pour nourrir la recherche d'une philosophie renouvelée qualifiant le sens de l'existence de nos actions en tant qu'acteurs de la protection sociale.

Si au Banquet de Platon l'amour était à la carte, à notre menu, plus prosaïquement, nous devons qualifier les contours et le devenir de l'affectio mutualis, (adaptation pour l'économie sociale de l'affectio societatis initié par le secteur des banques coopératives mutualistes).

*fiction but one that strengthened, de facto, competition between service providers.*

*The theme of the IPSE Professional Forum on April 2, 2003 was "Insurance, mutual insurance, social insurance: one and the same? The same code? The same tax policies?" Changes in supply and demand for social services, the regulatory role of complementary social protection actors, the role of collective bargaining, governance stakes, challenges due to normative changes (IFRS, Solvency)—these are all key issues that will determine the future of our line of work and that we have addressed in our publications and professional forums. Preparing for them is a key aspect of our new duties and essential for their future implementation. This year, we invite you to participate in the analysis and debate on the identity of complementary social protection families.*

*The positive partnership dynamic between mutual bodies and paritarian bodies, the quality and relevance of current entities (umbrella organizations such as : social protection group or Groupe de Protection Sociale – GPS; paritarian social insurance group or Groupement Paritaire de Prévoyance – GPP; mutualist group union or Union de Groupe Mutualiste – UGM; health insurance group company or Société de Groupe d'Assurance Maladie – SGAM), the European status of existing or future partnerships can all concretely fuel research for a renewed philosophy that justifies our role as social protection actors.*

*Plato's Symposium may have labeled Love as a la carte, but we have a lot on our plate to flesh out the shape and future of the affectio mutualis (adaptation for the social economy of the term affectio societatis, initially used by mutual credit cooperative banks).*







## LE DROIT DES CONVENTIONS COLLECTIVES APRES LA GREVE DES CHEMINOTS EN ALLEMAGNE LE DIALOGUE SOCIAL AU RALENTI ?

Otto KAUFMANN, Chercheur à l'Institut Max-Planck de droit social étranger et international à Munich et vice président de l'Ipse

*Traditionnellement, les conventions collectives gouvernent les relations entre les partenaires sociaux dans une branche d'industrie. Un seul syndicat représente les personnels syndiqués, une seule convention collective trouve application dans la branche d'industrie concernée, à l'exclusion de conventions collectives de secteur ou spéciales.*

Ce niveau de négociation et de conclusion d'accords est contesté et le mécanisme des conventions collectives est en train de subir un bouleversement profond, tout comme le droit du conflit du travail. Les organisations patronales préfèrent à l'accord de branche l'accord au niveau de l'entreprise, les syndicats sont généralement opposés à cette solution, mais font preuve d'un pragmatisme utile. Des syndicats sectoriels concurrencent cependant de plus en plus les grands syndicats et répondent ainsi à une attente de bon nombre de travailleurs salariés. Ils n'acceptent plus la modération revendicative affichée par les syndicats traditionnels et formulent pour leurs adhérents des revendications allant bien au-delà de ce qui était d'usage jusqu'alors. Leur force est de regrouper des adhérents, qui occupent dans les différentes entreprises des postes-clé<sup>1</sup>.

### Le droit des conflits collectifs

Seul un syndicat peut valablement déclencher et exercer un conflit du travail dans le but de conclure une convention

collective. Tous les syndicats, toutes les associations d'employeurs ou les confédérations professionnelles ainsi que les employeurs isolés peuvent être parties à la convention collective. Ces parties jouissent alors de la capacité contractuelle (Tariffähigkeit) et exercent le droit de coalition par l'«autonomie tarifaire» (Tarifautonomie). Elles doivent en contrepartie être prêtes à mener un conflit collectif du travail afin de tenter d'imposer leurs revendications lors de la négociation d'une convention collective.

Le syndicat sectoriel de conducteurs de train allemands (Gewerkschaft deutscher Lokomotivführer, GDL) qui est affilié au Deutscher Beamtenbund DBB (l'union allemande de fonctionnaires), a appelé à la grève pour obtenir une convention collective particulière. C'était en 2007. Le conflit est terminé, mais le problème subsiste.

### La question au centre du conflit est celle de la multiplicité ou de l'unicité de convention collective.

Si le principe de l'unicité tarifaire, c-à-d. n'appliquer qu'une convention collective dans une entreprise, était maintenu, la représentation des salariés continuerait d'être assurée par les grands syndicats. Par contre, avec la conclusion de conventions collectives spécifiques, telle que celle signée par GDL et Deutsche Bahn, les règles éprouvées de la négocia-

tion et du champ d'application de conventions collectives sont bouleversées.

Le principe de l'unicité de la convention collective n'est contenu dans aucune loi, mais il a été formulé par le tribunal fédéral du travail. La réalité des faits n'y correspond plus et une bonne partie de la doctrine est également d'opinion contraire. La juridiction suprême reste encore sur sa position et exige l'unicité tarifaire, mais il y a des signes de changement de position. Un revirement de jurisprudence, y compris de la part du tribunal fédéral, pourrait donc bien avoir lieu, peut-être suite à ce conflit des chemins de fer.

### De l'interdiction de faire grève à l'admission de la grève

Plusieurs tribunaux avaient interdit au syndicat de conducteurs de train de mener une grève d'avertissement. Le 5 octobre 2007, le tribunal du travail de Chemnitz a jugé différemment, en admettant, de fait, une grève partielle (76a 26/07) limitée aux trains régionaux et de banlieue. Le 2 novembre 2007, le tribunal du travail d'appel de Chemnitz a donné suite à l'appel interjeté par GDL et a admis une grève sans restrictions sur l'ensemble du réseau des chemins de fer allemands (7 SaGa 19/07). La prudence dont ce tribunal a fait preuve quant à la question de l'unicité tarifaire est remarquable. Il s'est abstenu d'aborder la problématique de l'unicité de convention collective. A la mi-janvier Deuts-

<sup>1</sup>: Outre le syndicat GDL, parmi les petits syndicats très puissants, on peut citer celui de médecins d'hôpital le Marburger Bund ou celui des pilotes d'avion, Cockpit.

che Bahn et GDL ont proclamé la fin du conflit ; GDL obtient la conclusion d'une convention collective, des détails seront déterminés par négociation. Si la fin du conflit a été saluée unanimement, force est de constater que l'aboutissement de la revendication d'une convention collective spécifique n'est pas bien accueillie par les syndicats représentés dans l'entreprise Deutsche Bahn et le DGB (Deutscher Gewerkschaftsbund, Confédération allemande des syndicats) qui les regroupe<sup>2</sup>. A ce niveau, le conflit n'est pas clos.

## Vers de nouvelles solutions : par branche ou par secteur?

La Deutsche Bahn recherche des solutions permettant de court-circuiter le compromis trouvé en re-

courant à l'outsourcing de certains services au profit d'entités ne relevant pas du champ d'application de la convention collective conclue avec GDL.

Ce conflit aura une portée dépassant le cas d'espèce. L'accord de branche semble appartenir au passé, à moins de rénové à fond les relations collectives. Le principe de l'unicité de convention collective est en tout cas fortement ébranlé. Il y aura peut-être pluralité de solutions, qui doivent être trouvées en fonction des spécificités du droit allemand. Cela signifie qu'il faut s'opposer à une censure jurisprudentielle des conventions collectives, idée que certains semblent favoriser. Mais ce serait la fin de la liberté de coalition avec le droit de négociation et celui de mener un conflit pour le faire valoir. Renforcer le droit au lockout, (qui n'est pas

interdit en droit allemand, mais cantonné dans un faisceau de règles), pour mieux garantir la parité de lutte ne paraît pas acceptable. Car, on risque, d'une part, d'ouvrir la voie à des abus et d'autre part, on peut être tenté de favoriser le maintien de la convention collective en place.

Qu'en sera-t-il du dialogue social ?



2: Le DGB regroupe les plus puissants syndicats et défend leurs intérêts ; ces syndicats concluent les conventions et accords avec les employeurs ou leurs associations. Les syndicats adhérents sont : IG Bauen-Agrar-Umwelt; IG Bergbau, Chemie, Energie; IG BCE; Transnet; GdED; IG Metall; NGG Nahrung-Genuss-Gaststätten; Gewerkschaft der Polizei; ver.di Vereinigte Dienstleistungsgewerkschaft e.V. Les conditions de travail des fonctionnaires sont essentiellement, mais non exclusivement, affaire des syndicats regroupés dans le Deutscher Beamtenbund (union de fonctionnaires allemande).

## COLLECTIVE AGREEMENT LAW AFTER THE RAILWAY STRIKE IN GERMANY. IS THE SOCIAL DIALOGUE IDLING ?

*Otto Kaufmann, Researcher to the Institute Max-Planck of foreign and international labor law in Munich.*

**Traditionally, collective bargaining agreements govern relations between social partners within an industry branch. A single labor union represents unionized staff and a single collective agreement applies to the relevant industry branch, excepting the possibility of sector-level or special collective agreements.**

*This level of negotiation and of compromise is being challenged, and the mechanism of collective agreements is undergoing a jolting change, as is labor dispute law. Employers' organizations prefer company-level agreements to branch-level agreements, which exhibit a useful pragmatism. But this is a solution that labor unions generally oppose. However, sector labor unions are increasingly competing with larger unions in response to the expectations of many*

*employees. They no longer accept traditional unions' professed claims of moderation, and are coming up with claims for their members that go far beyond what existed previously. Their strength lies in their ability to bring together members who occupy key positions in a variety of companies<sup>1</sup>.*

### Collective dispute law

*Only a labor union can legitimately begin and conduct a labor dispute with a view to bring about a collective agreement. All unions, employers' and professional associations and unaffiliated employers may take part in the collective agreement. These groups possess contractual capacity (Tariffähigkeit) and exercise the right of coalition via collective bargaining autonomy (Tarifautonomie). On the*

*other hand, they must be ready to conduct a collective labor dispute in order to lay their claims during collective agreement negotiations.*

*The sectoral labor union of German train drivers (Gewerkschaft deutscher Lokomotivführer, GDL), affiliated with the German civil servants federation (Deutscher Beamtenbund, DBB), called a strike in order to obtain a specific collective agreement in 2007. While the dispute has ended, the problem persists.*

**The issue at the center of the dispute is that of the multiplicity or singularity of the collective agreement**

*If the principle of singularity were maintained, i.e., only one collective*



agreement per company, large unions would continue to represent employees. However, the concluding of specific collective agreements, such as the one signed by GDL and the German Railways Board (Deutsche Bahn, DB), throws into limbo the established rules of negotiation and scope of application of collective agreements.

The principle of the singularity of collective agreements does not appear in the law, but was formulated by the German Federal Labor Court. However, it no longer corresponds to factual reality, and a large part of the doctrine also holds opposing views. The highest court still maintains its position and requires singularity, but there are signs of a change. Consequently, an about-face in case law, including on the part of the federal court, may follow upon the coattails of this railroad dispute.

### Forbidding strikes to accepting strikes

Several courts forbade the train drivers' union to conduct a warning strike, but on October 5, 2007, the Chemnitz court handed down a different judgment allowing, in fact, a partial strike (76a 26/07) restricted to regional and suburban trains. On November 2, 2007, the Chemnitz

labor appeals court responded to an appeal lodged by GDL by allowing an unrestricted strike across all German railroad networks (7 SaGa 19/07). The court's circumspection regarding the issue of singularity is rather astounding—it abstained entirely from addressing the problem of the singularity of collective agreements.

In mid-January, Deutsche Bahn and GDL declared an end to the dispute; GDL obtained a conclusion to a collective agreement, with details to be determined via negotiation. While the end of the dispute was hailed unanimously, it should be noted that the ending of a specific collective agreement claim was not well-received by the unions represented in the Deutsche Bahn company and the German Confederation of Trade Unions (Deutscher Gewerkschaftsbund, DGB) <sup>2</sup>.

The dispute is still unresolved at this level.

### Reaching new solutions, via branch or sector?

Deutsche Bahn is looking for solutions for circumventing the agreed compromise by resorting to outsourcing certain services to benefit entities not included in the scope of application of the collective agreement

reached with GDL.

This dispute will continue on beyond this one sample case.

The branch compromise seems to be a thing of the past, falling short of overhauling collective agreement relations in general.

The principle of the singularity of collective agreements is undoubtedly weakened. Perhaps a plurality of solutions will be found that take into consideration particularities in German law. This means that collective agreements must be pitted against jurisprudential censure, an idea that appeals to some.

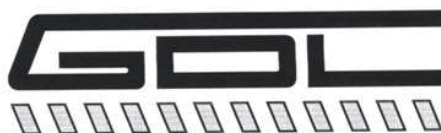
However, this would signal the end of freedom of coalition with the right to negotiation and the right to conduct a dispute to defend interests. Strengthening the right to lockout (which is not forbidden in German law, but tightly corseted by a set of rules) to ensure a fairer struggle does not seem acceptable.

We risk, on one hand, opening the door to abuses, and on the other hand, we may be tempted to keep the collective agreement already in place.

What would become of social dialogue?

<sup>1</sup> : Aside from the train drivers' union (Gewerkschaft deutscher Lokomotivführer, GDL), the physicians' union (Marburger Bund) and the pilots' union (Vereinigung Cockpit, VC) are some of the very powerful small labor unions.

<sup>2</sup> : The DGB brings together the most powerful unions and defends their interests; these unions reach agreements and compromises with employers or their organizations. The member unions are: IG Bauen-Agrar-Umwelt; IG Bergbau, Chemie, Energie; IG BCE; Transnet; GdED; IG Metall; NGG Nahrung-Genuss-Gaststätten; Gewerkschaft der Polizei; ver.di Vereinigte Dienstleistungsgewerkschaft e.V. Civil servants' work conditions are essentially, but not exclusively, the preoccupation of unions in the German civil servants' union (Deutscher Beamtenbund, DBB).





## LE CESE REVDIQUE LE RESPECT DE SES PREROGATIVES

La 1<sup>ère</sup> réunion annuelle 2008 de la section sociale du CESE à laquelle l'Ipse assiste a eu lieu le 29 janvier. Elle s'est en grande partie consacrée aux prochaines lignes directrices pour l'emploi, que la Commission européenne renouvelle tous les trois ans et qui sont désormais intégrées aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi.

La proposition qui devra être discutée au Conseil européen de printemps est parue, et compte tenu de la déception qu'elle engendre, la section sociale se

propose de prendre les devants. La proposition s'avère décevante en grande partie parce qu'elle reprend point par point les lignes directrices 2005-2008, sans aucune modification ou presque. Si la section sociale, à la demande du rapporteur de l'avis sur les prochaines lignes directrices pour l'emploi, souhaite modifier la procédure habituelle, c'est que l'agenda de la Commission est en général très serré et ne permet pas d'effectuer les consultations obligatoires (CESE et partenaires sociaux)

dans de bonnes conditions ; les avis émis parviennent alors généralement trop tard pour pouvoir être pris en compte. C'est pourquoi l'avis de la section sociale du CESE s'accompagne dès à présent d'un document retraçant les différentes propositions concrètes qu'elle a déjà produites, et qu'elle souhaite pouvoir transmettre pour le conseil de printemps, avant même qu'on lui demande un avis. Souhaitons que cette initiative de procédure extraordinaire puisse porter ses fruits.

## PROTECTION SOCIALE ET MUTUALITE EN EUROPE QUELLE VOIE POUR UNE APPROCHE SOLIDAIRE DE LA SANTE ?



La matinée de cette 6<sup>ème</sup> journée d'étude organisée par la MGEN et le groupe d'histoire sociale a été consacré à l'évolution des systèmes de protection sociale de la santé en Europe, notamment en Allemagne, en Grèce, aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne.

L'étude des réformes récentes dans ces pays dotés de systèmes différents, -systèmes nationaux de santé pour la Grèce et la Grande-Bretagne et assurance maladie pour l'Allemagne et les Pays-Bas- montre que face à l'accroissement des dépenses de santé, les directions prises se traduisent souvent par une augmentation de la part à la charge des patients, liée une montée de l'individualisation et de la privatisation.

Entre assistance d'un côté et assurance privée de l'autre, la solidarité perd du terrain.

La place du mode de financement à cet égard est primordiale, et pour choisir entre TVA sociale, élargissement de l'assiette de l'impôt sur le revenu et glissement vers une « CSG professionnelle » qui remplacerait les cotisations en intégrant les pro-

fits, il faut prendre en compte les critères de justice sociale et d'efficacité macro-économique.

Concernant l'action communautaire en termes de services de santé, Elizabeth Vergnaud, députée européenne, a rappelé que le projet de directive encore en préparation ne semble pas aujourd'hui correspondre aux attentes et aux besoins en santé. Basé essentiellement sur l'article 95 du Traité sur le Marché intérieur, le projet vise une mobilité des patients et de services qui relève plus d'un tourisme médical que d'une amélioration de l'accès aux soins de santé. Ce système risquerait de créer une plus grande inégalité, réservant les soins à ceux qui ont les moyens de se déplacer et de payer, au détriment d'un développement de soins de qualité et de proximité accessibles à tous.

Les pistes positives que la directive devrait approfondir résident plutôt dans les réseaux européens de référence et la coopération frontalière.

Pour Philippe Brunet, représentant la direction générale de

la santé à la Commission européenne, le projet de directive en élaboration vise principalement à intégrer la jurisprudence produite par la CJCE sur la libre circulation des patients, et ceci afin de garantir une sécurité juridique aux patients européens. La directive ne changerait pas les règles, le praticien serait toujours soumis aux règles du pays où le soin est prodigué.

Alain Coheur rappelle qu'il existe déjà un règlement (1408/71, bientôt remplacé par le 883/2004) concernant la prise en charge des soins des patients circulant dans l'espace communautaire, et qu'il serait peut-être plus judicieux de légiférer dans ce cadre.

En introduisant cette conférence, Jean-Michel Laxalt a qualifié l'avenir de la santé solidaire d'enjeu d'identité, de différenciation et de pérennité. A l'issue de cette journée, les éléments déterminants qu'il a retenus sont le niveau de couverture de l'obligatoire et du complémentaire, la qualité des soins à travers une articulation des acteurs plutôt qu'à leur mise en concurrence et enfin le mode de financement.

## PHILIPPE POCHE : NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL D'ETUI-REHS

L'Institut Syndical Européen pour la Recherche, la Formation, la Santé et la Sécurité (ETUI-REHS) accomplit un certain nombre d'activités différentes de recherche et de formation dans les domaines suivants :

- des recherches socio-économiques indépendantes dans les domaines de la politique économique et sociale, du marché du travail et des relations industrielles pour le mouvement syndical européen et les acteurs travaillant dans le domaine de l'Europe sociale ;
- la coopération entre le mouvement syndical européen et les institutions universitaires, les instituts de recherche et les organismes de prévention et d'exécution en participant aux réseaux de chercheurs, organes de recherches et universités ;
- une offre de formation initiale et continue aux formateurs afin

de leur permettre d'ajouter une dimension européenne à la formation syndicale nationale ;

- l'information sur les questions et la politique de santé et de sécurité tout en coordonnant les réseaux européens des experts de santé et de sécurité dans le domaine des normes techniques et des produits chimiques.

Afin de répondre aux défis actuels, l'ETUI-REHS a également créé trois groupes de travail qui couvrent trois domaines d'importance croissante pour l'évolution de l'Europe sociale :

- l'emploi précaire ;
- la mobilité ;
- la représentation des travailleurs.

Récemment, les 5 et 6 février à Berlin, ETUI-REHS a organisé, avec les fondations Friedrich-Ebert et Hans-Böckler, le DGB (Confédération des syndicats allemands) et la Confédération

Européenne des Syndicats, une conférence sur le thème de la dimension sociale de l'Europe et notamment sur les conditions de la conciliation des demandes de mobilité et de flexibilité avec la sécurité sociale.

C'est Philippe Pochet, administrateur de l'Ipse, ancien directeur de l'Observatoire social européen, qui est depuis mi-février, le nouveau directeur général de ce grand institut européen.



Philippe est politologue de formation et maître de conférence invité de l'Université catholique de Louvain et administrateur de l'Ipse.

## SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE, ETAT DES LIEUX DE LA SANTE EN EUROPE, COORDINATION DES REGIMES AU MENU DE LA SMI REUNIE EN JOURNEE DE FORMATION

La SMI, mutuelle interprofessionnelle, née en 1926, et présidée par Nicole Poiffait a comme particularité d'être particulièrement bien implantée dans le monde de l'entreprise et d'avoir un portefeuille essentiellement constitué de contrats collectifs.

Aussi, cette grande mutuelle se doit d'être à l'écoute de ses adhérents, dont bon nombre ont une activité qui dépasse les frontières de l'hexagone.

Le Conseil d'administration s'est

ainsi réuni le 14 février 2008 pour une journée consacrée à la «connaissance des systèmes de santé et de la couverture maladie dans l'Union Européenne» et réalisée par le centre de formation de l'Ipse. Préparée par Julie Rouan et animée par Otto Kauf-

mann, chercheur au Max Planck Institut et Dominique Boucher, cette initiative de la SMI s'est révélée très riche en débats et certainement porteuse de suites des plus concrètes pour les activités des administrateurs participants.







## DROLE DE MINE

Jean-Marie SPAETH, Président du conseil d'administration de l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs. Administrateur de l'Ipse

*Un pan économique entier disparaît du paysage industriel français. En effet, l'industrie minière qui a atteint son apogée au XX<sup>e</sup> siècle en France et en Europe a quasi arrêté toute exploitation au cours de ces cinq dernières années. Et la mise en liquidation des Charbonnages de France qui en était l'un des principaux acteurs a été prononcée le 1er janvier 2008. Cette entreprise a compté 358 000 salariés au lendemain de la seconde guerre mondiale et produit jusqu'à 60 millions de tonnes par an.*

Cette dissolution intervient après la fermeture des mines de fer, celle des mines de potasse, d'uranium, de zinc, de plomb et d'or. Seule subsiste l'exploitation d'ardoises. Cette page qui se tourne, c'est la fin d'une aventure technologique mais surtout d'une aventure humaine. Extraire le charbon des entrailles de la Terre, le transformer en électricité, en coke pour obtenir de la fonte, ou encore en matière plastique (la carbochimie) a nécessité la mobilisation d'intelligence et de savoir-faire considérables. Mais la mine, quels que soient les progrès technologiques est restée avant tout une entrepri-

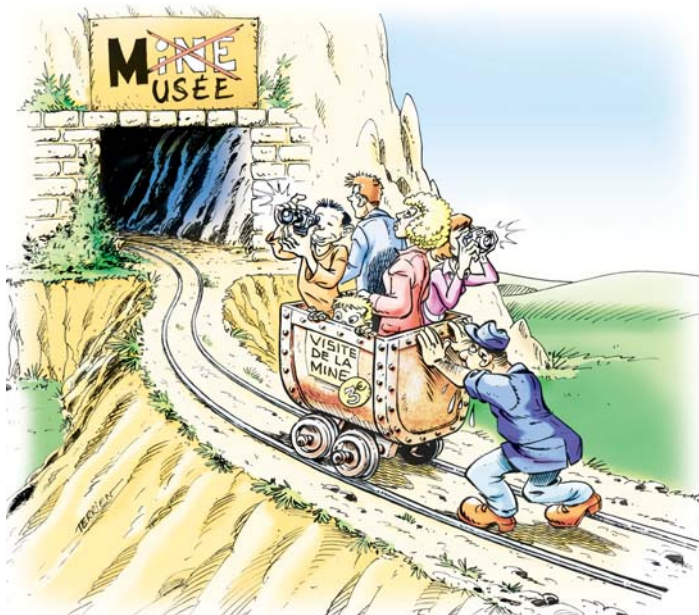
se de main-d'œuvre qui renvoie nécessairement aux questions sociales. Quel que soit le statut juridique de ces entreprises, privées ou nationalisées, elles utilisaient un management de type paternaliste, très hiérarchisé. Formation professionnelle, logement, hôpital, médecin, retraite, tout faisait partie intégrante de l'entreprise ou d'une sphère voisine contrôlée par l'entreprise.

Face à ce pouvoir, les ouvriers se sont organisés et c'est en leur sein que se forge un mouvement syndical fort, et que la notion de solidarité devient opérationnelle, via la création de caisses de secours miniers et d'une médecine salariée dédiée aux mineurs, de caisses de retraite, de caisses de résistance aussi. Car l'histoire minière est marquée par des conflits longs et durs... et des répressions particulièrement sévères. Etre licencié d'une de ces entreprises, ce n'était seulement perdre son emploi, c'était perdre tout ce qui faisait que vous étiez inséré dans la société, et en premier lieu le logement. En matière de sécurité et d'hygiène au travail, paradoxalement, cette industrie fut à la fois pionnière avec

les délégués mineurs, annonceurs des comités d'hygiène et de sécurité au travail qui seront mis en place ensuite dans toutes les entreprises, et destructrice par l'importance des maladies professionnelles qu'elle a générées. Pionnière, elle le fut aussi au travers du rôle de levier qui a été celui du charbon et de l'acier dans la construction européenne.

Aujourd'hui, la page est tournée et l'Etat a organisé la suite. Il a confié au Bureau de Recherche géologique et minière la gestion des suites industrielles de l'activité minière ; il a conservé à sa charge les indemnisations des passifs miniers, et a confié à la nouvelle Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs, la gestion des droits et prestations sociales dont bénéficient les anciens mineurs, et leurs conjoints, tout au long de leur vie.

Le tableau sera complet avec le rappel de l'existence des caisses de sécurité sociale minière et des projets de partenariat qu'elles ont pour préserver l'offre de soins, hospitalière et ambulatoire, dont bénéficie aujourd'hui la corporation des mineurs.



## MIND THE MINE

Jean-Marie SPAETH, Chairman of the board of the National Agency for the Guarantee of the rights of the Minors. Ipse's Administrator

An entire sector of the French industrial landscape is vanishing. The mining industry, which reached its peak during the twentieth century in France and in Europe, has practically stopped operating within the last five years. Charbonnages de France, one of the coal industry's leaders, was liquidated on January 1, 2008. The company, which employed 358,000 people at the end of World War II, produced up to 60 million tons of coal per year. The dissolution of the coal mines was preceded by those of the potash, uranium, zinc, lead, and gold mines. Only the slate-producing industry survives. These events mark not only the end of an era, but also the end of a technological and human adventure. Extracting coal from the bowels of the Earth, converting it into electricity and into coke for iron-making, and using it to create plastics (organic chemistry) necessitated considerable intelligence and savoir-faire.

However, despite all technological progress, mining is an enterprise dependent on its workforce. This reality inevi-

tably points to certain social questions. Whatever the legal status of these companies may be, i.e., operated privately or by the state, their management methods tend to be paternalistic and hierarchical. Professional training, housing, health care, retirement—all of these aspects form an integral part of the company or of the neighboring sphere which it controls.

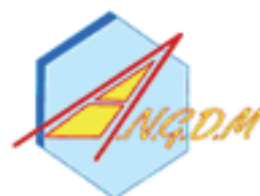
In the face of this power, workers organized themselves and formed a strong network of unions. Through the creation of miners' mutual aid funds (including access to doctors who limited their service to miners), retirement funds, and collective resistance funds, solidarity reigned. The mining industry's history is characterized by its long, difficult conflicts and its severe repression. Being fired from a mining company meant not only the loss of a job, but also the loss of access to all social benefits, most importantly housing. Considered fore-

runners to the more formal committees for safety and hygiene in today's modern workplace, the industry led movements to improve safety and hygiene at work sites with the leadership of worker representatives. However, the industry itself generated frequent job-related illnesses. The industry was a pioneer not only in the crucial area of coal and steel production, but also played an essential role in the construction of Europe.

Today the page has been turned and the state has organized the follow-up. The Geological and Mining Research Bureau (Bureau de Recherche géologique et minière, BRGM) is one of the organizations which has been charged with this responsibility: it assists precisely in granting compensations to job-seeking miners. The National Agency for the Defense of Miners' Rights (Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs, ANGDM) assists in lifelong management of social services and rights for retired miners and their spouses. In addition, miners will continue to benefit from their established social welfare funds, including access to in-hospital and ambulatory care.



source: REUTERS/Vincent Kessler







## IL NE FAUT PAS CONFONDRE « LIBERTE DE CIRCULATION » ET « TOURISME MEDICAL »

### L'analyse de la future directive santé

Un entretien avec Henri Lourdelle, conseiller à la Confédération européenne des syndicats, réalisé par Julie Rouan

#### Rappel

- **26 septembre 2006**  
Consultation concernant une action communautaire dans le domaine des services de santé
- **16 novembre 2006 :**  
exclusion de la santé et des SSIG de la directive Services
- **23 octobre 2007**  
LIVRE BLANC  
Ensemble pour la santé : Une approche stratégique pour l'UE 2008-2013
- **2008 ?**  
Proposition de directive santé

La proposition de directive santé dont la sortie est régulièrement repoussée depuis novembre 2007 fait désormais figure d'arlésienne. En effet elle suscite bien des oppositions, tant sur le plan interne à la Commission qu'entre les Etats membres, ce qui retarde d'autant sa publication.

Certes, la CES aurait souhaité une directive englobant à la fois les SSIG et la santé. Mais, en l'absence actuelle de « sécurisation juridique » les concernant depuis qu'ils ont été exclus de la « directive service » de M. Bolkestein, -grâce à sa mobilisation, car elle ne voulait pas qu'ils soient soumis aux simples règles du marché et de la concurrence- elle ne s'oppose toutefois pas à un instrument juridique spécifique à la santé. Toutefois, le groupe de travail protection sociale de la CES suit l'évolution de cette directive avec vigilance, tant il est vrai que la tentation

de « mercantiler » la santé est grande pour certains au sein de la Commission.

La proposition actuelle semble dangereusement réductrice, et semble ramener le territoire européen à un « grand marché » de la santé dans lequel chacun devrait aller piocher à sa guise, et y serait même encouragé. Cependant le corps humain n'est pas une marchandise, et le fait de banaliser la santé comporte des risques importants, tout d'abord en ce qui concerne l'individu lui-même, mais aussi de remises en cause des fondements des systèmes de santé publique.

#### Universalité d'accès et solidarité

Dans le projet actuel de directive, l'autorisation préalable aujourd'hui nécessaire pour une hospitalisation programmée dans un autre Etat Membre ne deviendrait plus « qu'exceptionnelle ». La remise en question des politiques de planification et des règles de limitation peut nuire à l'universalité d'accès à un système de santé. Et offrir un accès inconditionnel à tous les européens peut avoir comme effet pervers d'en limiter l'accès à certains. Si, par exemple, 3 patients anglais et un patient hongrois se disputent le même lit d'hôpital en Hongrie, sur quel critère les départager ? Si c'est au meilleur offrant, alors le patient hongrois risque d'être privé de soins de proximité, et n'aura certainement pas les moyens de s'offrir le déplacement et d'engager les frais nécessaires pour être soigné ailleurs. L'importance de conserver des soins de proximité est essentielle, et la notion de pôle d'excellence ne doit pas être pervertie : elle ne peut servir d'excuse pour

les Etats membres pour ne pas développer des soins de qualité et de proximité. Une des conditions sine qua non au bon usage des pôles d'excellence tant vantés par la Commission doit aussi être la prise en charge systématique du déplacement. Il faut éviter de favoriser l'émergence d'une société duale en matière de santé.

#### Suivi et qualité des soins

L'encouragement à la mobilité des patients ne prend également pas en compte la notion fondamentale de suivi médical. En l'absence de carnet de santé du patient, la méconnaissance des antécédents peut représenter un danger, de même par ailleurs que la barrière linguistique. Les concepts de parcours de soin, de médecin référent qui sont présents dans de nombreux Etats membres deviendraient plus difficilement applicables, et perdraient de toute façon leur efficacité.

En outre, dans une approche consumériste (rappelons que la direction générale qui a en charge la santé à la Commission européenne s'occupe, et c'est révélateur, également des consommateurs), la notion de prévention est absente.

Une des réponses à ces difficultés réside pour la CES dans une version améliorée de l'actuelle « carte européenne de santé » qui marque déjà un premier pas en avant. En effet, celle-ci a remplacé le fameux formulaire E 111 que se devait de posséder tout voyageur européen se déplaçant à l'intérieur de l'espace communautaire et qui permettait la prise en charge de ses soins partout il se trouvait dans cet espace. Mais aujourd'hui, cette carte

est « rudimentaire » : elle indique seulement que son titulaire est bien couvert au titre de la couverture maladie dans son pays d'origine ; Une version à puce de la carte européenne d'assurance maladie qui contiendrait les informations essentielles concernant son titulaire et qui serait juridiquement « sécurisée », c'est-à-dire par exemple qui ne pourrait être « lue » que par un professionnel de santé reconnu, serait, comme cela a été dit, un élément de réponse. Mais nous n'en sommes pas encore là : la volonté politique qui pour l'instant fait défaut, s'abrite bien commodément, derrière le paravent des problèmes techniques de mise en œuvre !

## Financement

L'équilibre des systèmes de santé mais surtout de protection sociale est pleinement concerné par cette directive libéralisant la circulation des patients et des soins. Si aujourd'hui c'est le règlement 1408/71 qui coordonne les régimes de protection sociale, et demain le règlement 883/2004, une directive qui suivrait à la lettre la jurisprudence

de la CJCE concernant la prise en charge des patients circulant en Europe entraînerait des complications pour les régimes tant de base que complémentaires.

## Les propositions du groupe protection sociale de la CES

- Promouvoir la coopération transfrontalière à travers notamment l'échange de professionnels de santé, le partage d'informations, la coopération entre établissements dans des zones géographiques cohérentes. Cette coopération est mentionnée dans le projet de directive actuel.
- Développer la transparence entre les Etats membres pour un travail commun efficace.
- Trouver un accord sur une politique de santé commune, incluant également les politiques de prévention.
- Etablir des règles précises et si pôle d'excellence il y a, alors le déplacement doit être pris en charge.

• Garantir des systèmes de santé performants et de qualité, accessibles à toutes et à tous, tant financièrement que géographiquement.

• Veiller également aux conditions de travail et à la qualité de la formation des personnels qui ne doivent pas être sacrifiés sur l'autel de la compétitivité et de la concurrence.

*Faire miroiter la dérégulation comme une liberté à l'avantage des patients est synonyme d'une fâcheuse confusion avec le droit de la consommation ; l'angle d'approche juridique est à ce titre fondamental : droit de la santé publique ou droit de la concurrence ?*

*Les règles d'organisation d'un système de santé (numerus clausus, carte sanitaire, parcours de soins...) sont créées avant tout pour en garantir sa qualité, sa pérennité financière et son accès ; la libre circulation des patients européens est précieuse, mais elle doit être engagée avec prudence, sans mettre en péril le fonctionnement des systèmes de santé nationaux.*

La Confédération européenne des syndicats (CES) comprend actuellement 82 organisations membres, issues de 36 pays de l'Europe de l'Ouest, centrale et de l'Est, et 12 fédérations syndicales. La CES représente les intérêts de 60 millions de syndicalistes au niveau européen.

## ONE MUST NOT CONFUSE THE TERMS "FREEDOM OF MOVEMENT" AND "MEDICAL TOURISM"

*An analysis of the future health care directive  
An interview with Henri Lourdelle, advisor to the European Trade Union Confederation (ETUC)*

### Reminder

- **September 26, 2006** : Consultation regarding community action in the health care service field
- **November 16, 2006**: Exclusion of health care and social services of general interest (SSGI) from the service directive
- **October 23, 2007** : WHITE PAPER, Together for health : A strategic approach for the EU, 2008-2013
- **2008 ?** Health care directive proposal (in progress)



The health care directive proposition, whose release has been steadily pushed back since November 2007, has become a popular topic of discussion however ultimately never seems to be decided upon. It effectively fuels numerous oppositions, both internal to the Commission's and among member states, which is what delays the proposition's publication to such an extent.

The ETUC would have certainly wished for a directive encompassing both social services of general interest (SSGI) and the health care system. However, in the current absence of "legal safeguarding" since they were excluded from Mr. Bolkestein's "service directive", thanks to his mobilization, ETUC did not intend for them to be subjected to the simple rules of the market and of competition. It is however not opposed the application of specific legal measures to the health care system. All the same, ETUC's social protection task force is following the evolution of this directive with vigilance, as it is true that the attempt to "mercantilize" the health care system is a major issue for certain members of the Commission.

The current proposition seems dangerously reductive, and appears to lead European territory back to the health care system's "grand market" in which everyone is expected, even encouraged, to pick and choose as he or she so desires. However, the human body is not merchandise, and trivializing the health care system entails major risks. This is true first of all for risk concerning the individual himself, but also the risk of calling into question of the very foundation of public health care systems.

### Universality of access and solidarity

Within the directive's current outline, the preliminary authorization necessary today for scheduled hospitalization in another member state should no longer only be carried out in "exceptional" cases. Casting doubt upon planning policies and rules of limitation can harm universal access to the health care

system. And offering unconditional access to all Europeans may carry the negative side effect of limiting access to other individuals. If, for example, three English patients and a Hungarian patient quarrel over the same hospital bed in Hungary, what criteria should the decision be based on? If the winner is the highest bidder, then the Hungarian patient risks being deprived next-door care, and would certainly not have the means to move and pay the necessary fees to be treated elsewhere. The importance of maintaining next-door treatment is essential, and the notion of a standard of excellence must not be distorted: member states shouldn't use it as an excuse for not developing next-door quality care. An absolutely essential condition for the appropriate use of standards of excellence promoted by the Commission must also be the systematic financing of patient mobility. We must avoid promoting the emergence of a society with a dual health care system.

### Monitored and quality treatment

The encouragement of patient mobility also does not take into account the fundamental notion of treatment monitoring. In the absence of a patient's health care record, lack of knowledge of medical history pose a serious risk, not to mention the additional burden of a language barrier. The concepts of treatment coordination and physician referral, which are common to numerous member states, would become more difficult to apply, and would in any case lose their effectiveness.

Moreover, there is no concept of prevention in a consumerist approach (Incidentally, the directorate-general in the European Commission in charge of health care is also in charge of consumers).

For the ETUC, a response to these problems lies in an improved version of the current "European health card", which already marks a first step in the right direction. This card effectively replaced the memorable E 111 form that every European traveler moving within the EU community space needed to have, and that was

supposed to finance his/her treatment anywhere within this space. But today, this card is "rudimentary": it only indicates that its bearer is covered by medical coverage in his/her country of origin. A microchip-card version of the European health insurance card containing all the essential information on its bearer and that is legally "secure" (for example, that it could only be "read" by a recognized health care professional), would constitute a positive element of response. However, we are still not there yet: the political will, which for the moment is faltering, is conveniently hiding behind the excuse of the technical difficulties of applying such a proposal!

### Financing

The equilibrium of healthcare systems, and especially social protection systems, are especially affected by this directive, which liberalizes patient and patient care flow. If the regulation 1408/71 of today and the regulation 883/2004 of tomorrow coordinate social protection schemes, a directive in line with the jurisprudence of the European Court of Justice (ECJ) regarding the financing of patients moving around Europe will cause complications for both basic and complementary schemes.

### The ETUC social protection group's suggestions

- Promote cross-border cooperation via exchanges between health professionals, information sharing, and cooperation between establishments in neighboring geographic zones. This is already mentioned in the current draft directive.
- Develop transparency between member states to encourage effective and joint efforts.
- Agree on a common health care policy, including prevention policies.
- Establish specific rules and, if there is a standard of excellence, factor into consideration any moving around.
- Ensure high-quality healthcare systems that function effectively and are accessible to every man and woman, both financially and geographically speaking.

• Monitor work conditions and the quality of personnel training, which should not be sacrificed for the sake of competitiveness

*To glorify deregulation as an advantageous freedom for patients is to wrongly confuse it*

*with consumer law; the legal approach taken in this case in fundamental: public health law or competition law?*

*The organizing principles of a healthcare system (quotas, health cards, coordination of treatment...) are created*

*above all to ensure its quality, financial stability and access; free movement of European patients is important, but it must be exercised with care, without endangering the functioning of national health systems.*

The European Trade Union Confederation (ETUC) currently includes 82 member organizations, from 36 countries in western, central and eastern Europe, and 12 trade union confederations. The ETUC represents the interests of 60 million union members at the European level.

## LES SERVICES SOCIAUX D'INTERET GENERAL : FAUTE DE DIRECTIVE, LA COMMISSION PROPOSE UNE HOTLINE...

Le 28 janvier le Collectif SSIG-France<sup>1</sup> a organisé une conférence à Bruxelles « Vers un marché intérieur de services sociaux ».

Cet évènement était l'occasion de présenter le rapport élaboré par le collectif et co-publié par le Comité des Régions et le Comité Economique et Social Européen, intitulé « Les SSIG dans le marché intérieur du XXIème siècle : nouvelle donne du Traité réformateur »

Il a été rappelé lors de cette conférence le fort consensus qui s'est créé autour des SSIG<sup>2</sup> après 4 ans de débats, puisque le Parlement, le Comité des Régions, le Comité Economique et Social Européen et également

le Conseil européen ont tous produits des rapports positifs. Le commissaire Spidla s'était lui aussi prononcé pour un véritable instrument législatif. Cependant, la Commission s'est finalement rétractée et n'a produit que des documents annexes ne laissant aucune place à une directive, ainsi qu'une hotline permettant de poser des questions en ligne sur les SSIG.

Le protocole sur les SIG contenu dans le Traité suscite bien des réactions : si pour certains il constitue une relance du processus de législation sur les SSIG<sup>3</sup>, pour d'autres dont notamment la Commission, il suffit à clore le débat.

Les différents acteurs impliqués

continuent donc à agir pour aboutir à un acte législatif, et comptent notamment sur le prochain Conseil de printemps et la présidence française.

Le Comité Economique et Social Européen va produire très prochainement deux avis à ce sujet, ainsi qu'un document de référence élaboré par des experts et demandé par le président luxembourgeois qui souhaite le présenter au prochain Conseil européen.

<sup>1</sup>: Le collectif SSIG-France est un think tank composé de prestataires de services sociaux et de santé et constitué afin de contribuer aux débats communautaires sur ces services.  
<sup>2</sup>: Services Sociaux d'Intérêt Général  
<sup>3</sup>: SIG : service d'Intérêt général

## THE SOCIAL SERVICES OF GENERAL INTEREST: FOR LACK OF DIRECTIVE, THE COMMISSION PROPOSES A HOTLINE...

On January 28th, the think tank SSIG-France<sup>1</sup> organized a conference in Brussels «Toward a domestic market of social services.»

This event was an opportunity to present the report prepared by the think tank and co-published by the Committee

of the Regions and the European Economic and Social Committee, entitled « The SSIGs in the internal market of the 21st century : new deal of the Reform Treaty.»

The strong consensus developed after 4 years of debate

about the SSGI was pointed out during the conference, since the Parliament, the Committee of Regions, the European Economic and Social Committee and the European Council have all produced positive reports. Commissioner Spidla had also supported a valid legisla-



tive instrument. However, the Commission finally retracted and only produced additional documents leaving no room for a directive, and a hotline to ask questions Online about SSGI.

The protocol on SGI included in the Treaty creates many reactions: according to many,

it is a renewal of the legislative process on social services, for others, including the Commission, it is a sufficient tool that puts an end to the debate.

The various actors involved continue to act to bring about a legislative act, and rely on the upcoming Spring Council and the French Presidency.

The European Economic and Social Committee will shortly produce two opinions on this subject, as well as a reference document prepared by experts and requested by the president of Luxembourg who wishes to work on it during the next European Council.

1: SSGI-Fr: a think tank composed of providers of social and health services of general interest

## *Contribution de l'Ipse à la consultation sur la communication de la Commission intitulée :*

### **MODERNISER LA PROTECTION SOCIALE POUR RENFORCER LA JUSTICE SOCIALE ET LA COHESION ECONOMIQUE : Promouvoir l'inclusion active des personnes les plus éloignées du marché du travail.**

Une approche globale combinant la nécessaire aide au revenu mais également des possibilités d'emploi et un meilleur accès à des services de qualité est effectivement nécessaire. En effet l'assistance, plus que nécessaire pour lutter contre la pauvreté et concourir à l'accès à un niveau de vie acceptable pour tous n'est cependant pas suffisante pour permettre à ceux qui le peuvent de s'insérer de façon pérenne dans la vie active. Le sens de cet objectif pour ceux-ci étant justement de ne plus avoir besoin de faire appel à cette assistance. L'efficacité reconnue des systèmes de protection sociale basés sur la solidarité octroie un droit caractéristique du contrat social qui va au delà de la générosité et de l'assistance.

Des parcours personnalisés incluant une formation professionnelle continue et effective, et des services sociaux valorisant, dans une approche de flexicurité, pourraient permettre à l'accédant à l'emploi de s'y maintenir et d'évoluer quelle que soit sa situation sociale et familiale.

Pour cela, la coopération entre les différents acteurs est essentielle : administrations, partenaires sociaux, organismes privés

et publics de protection sociale, société civile, prestataires de services sociaux.

Au sein de ces acteurs il paraît primordial d'interpeller ceux de l'économie sociale, qui par leurs valeurs solidaires, leur capacité à travailler avec des populations fragilisées et leur implication dans les services sociaux d'intérêt général semble des partenaires privilégiés pour accompagner les parcours d'activité notamment dans le cadre de l'axe lien avec le marché du travail (4.2).

L'Ipse réfléchit depuis quelques années à un modèle de compte épargne activité (CEA) qui participerait à la sécurisation du parcours professionnel. Ce CEA pourrait être proposé et géré par des organismes de protection sociale complémentaire, qui par leur métier disposent des moyens et des connaissances techniques nécessaires. En outre, s'agissant de travailler à l'inclusion sociale, en lien avec des administrations et des personnes fragilisées, l'économie sociale de la protection sociale semble être une famille disposant des valeurs solidaires les plus à même de remplir ces fonctions. Le CEA a vocation à être un outil mis en place par le dialogue social. L'Ipse orga-

nise notamment les 3 et 4 juillet 2008 sa XXXIIIème Rencontre sur le thème de la protection sociale comme sécurisation de la flexibilité des parcours professionnels.

Au sujet du cadre européen d'appui, si la méthode ouverte de coordination est un outil adéquat au vu du respect du principe de subsidiarité concernant l'inclusion et la protection sociales, il n'est toutefois pas certain qu'elle permette d'inclure efficacement tous les acteurs, du fait même de sa nature interministérielle.

Le Fonds social européen réformé est en revanche un levier d'action qui peut encourager les initiatives innovantes de façon efficace et décentralisée et permettre ainsi une mise en œuvre efficace des projets contribuant à l'inclusion sociale.

Enfin, l'importance du rôle des partenaires sociaux européens est également fondamentale pour l'Ipse, notamment par l'effectivité des initiatives qu'ils peuvent mettre en œuvre et par leur capacité à réunir les acteurs compétents et concernés particulièrement au niveau sectoriel et dans les bassins d'emploi transfrontaliers.



### L'ASSURANCE MALADIE IRLANDAISE ET L'EGALISATION DES RISQUES

Lorsqu'est évoquée ou discutée la notion de péréquation entre assureurs des risques maladie par le régime de base, ce sont les Pays Bas qui sont cités à titre d'exemple. Or, l'Irlande a aussi connu une libéralisation de son marché de l'assurance maladie et a conçu le système RES : «Risk Equalisation System». Celui-ci prévoit le versement de fonds par les assureurs dont les affiliés appartiennent à des groupes à faible risque vers les opérateurs qui assurent des personnes à plus haut risque.

L'objectif est bien entendu de répartir la charge entre les organismes et compagnies et de garantir ainsi le libre accès aux soins sans à priori de sélection selon l'état de santé, l'âge et la capacité contributive.

Dans son arrêt rendu le 12 février, le Tribunal de première instance de la CJCE a conclu que le système irlandais d'égalisation des risques est justifié. L'affaire opposait la compagnie BUPA/QUINN à l'assureur de référence irlandais VHI (Voluntary Health Insurance).

Notons d'emblée que nous avons ici, face à face deux membres historiques de l'AIM (Assurance Internationale de la Mutualité) dont l'un (la BUPA reprise aujourd'hui par Quinn) refuse le principe de solidarité contenue dans la péréquation !

C'est après une analyse approfondie que le Tribunal de Luxembourg a conclu que le RES est justifié par les obligations SIEG (Service Intérêt Economique

General) et donc non contraire aux règlements européens sur les aides d'Etat.

Parmi les conditions de cette justification, la Cour reconnaît que le fait que les assureurs soient obligés d'assurer toute personne introduisant une demande d'affiliation implique que les services d'assurance maladie privés sont alors obligatoires et universels.

Une affaire néerlandaise analogue est actuellement devant la CJCE (Affaire AZIVO), la législation batave étant encore moins restrictive que celle de l'Eire, attendons-nous à un jugement allant dans ce sens conforme aux objectifs SIEG.

### LA MUTUALITE FRANÇAISE FAIT CONNAITRE SES PRIORITES EUROPEENNES

**Cornélia Federkeil-Giroux,  
Responsable du Département Europe FNMF  
et vice présidente de l'Ipse**



En prévision de la présidence française de l'Union européenne à compter du 1er juillet 2008, la Mutualité française a rédigé un mémorandum à l'attention des décideurs publics.

La Mutualité française souhaite s'inscrire dans une démarche de dialogue avec les pouvoirs publics et apporter une contribution active à la préparation de la présidence française à ses partenaires et homologues européens. Elle souhaite faire connaître largement ses priorités et inciter la présidence à bien prendre en compte ses positions.

Le mémorandum contient des propositions pour faire avancer les dossiers européens prioritaires

pour le mouvement : SME, Ssig, Solvabilité 2, médicament, services de santé...

Il sera diffusé largement à l'occasion de rencontres de la Mutualité française avec les pouvoirs publics nationaux et européens, prévues d'ici le début de la présidence française.

L'une des priorités de la Mutualité française est d'obtenir une nouvelle proposition de règlement de la Commission européenne sur le statut de la mutuelle européenne, sur la base du projet de statut qui a été élaboré en commun avec l'ensemble des organisations représentatives du secteur en Europe (l'AIM, ainsi que l'Acme et l'Aisam, devenus au 1er jan-

vier 2008 l'Amice). C'est dans cet objectif que la Mutualité française sollicite le soutien des pouvoirs publics français.

La Mutualité française est mobilisée pour ne pas laisser passer l'occasion que constitue cette présidence, d'autant plus que la France devra attendre 2022 pour présider à nouveau l'Union européenne.





## COMMENT ESCROQUER LA SECU BELGE EN CINQ LEÇONS ?

C'est à une affaire de fraude à la sécurité sociale peu banale que le gouvernement intérimaire belge a du faire face. Ce sont 700 petites sociétés «fantômes», liées à des réseaux mafieux présents à Bruxelles, dans le Brabant Wallon et à Anvers, qui ont permis de réaliser la première étape de cette vaste escroquerie. Le rôle de ces sociétés est simple : vendre à des «clients déguisés en employés» tout aussi «fantômes» des packages sociaux pour un montant total allant de 1000 à 2000 euros. Deuxième stade de l'opération : une fois cette somme acquittée, le fraudeur dispose d'un jeu complet de faux formulaires de licenciement ouvrant droit aux allocations chômage (vendus pour 400 euros), des fiches de salaires trafiquées (pour 100 à 200 euros), des cartes couvrant les dépenses de santé (350 euros). Pour l'efficacité de ce stratagème, la société fantôme inscrit ses «clients» (faux employés) à la sécurité sociale, sans pour autant acquitter charges sociales et impôts ....

Troisième temps de ce jeu, l'entreprise bidon licencie les faux employés, leur fournit les documents sociaux et en engage d'autres.

Quatrième niveau de la manœuvre, avant que les services d'inspection ne s'alertent de cette situation, les responsables de ces entreprises vi-

des se déclarent en faillite et leurs responsables disparaissent pas très longtemps puisqu'au bout de quelques mois, dernière étape et retour du cycle, de nouvelles entreprises officiellement actives dans le domaine du nettoyage ressurgissent ailleurs.

Révélee par De Standaard et Le Soir, l'ampleur de cette escroquerie se chiffre globalement à 15000 euros par fraudeur. Leur traque n'apparaît pas aisée.

Selon l'Inspection sociale, leur nom-

bre se situerait entre 10000 et 30000 personnes, dans la plupart des cas, présentes sur le sol belge depuis quelques mois.

Pour démonter ces filières, les autorités ont recours au «data mining» : une technique d'exploration des données disponibles auprès de la banque «Carrefour» de la sécurité sociale en provenance de l'ONEM (emploi), INAMI (santé) et de l'ONSS (sécurité sociale des revenus de remplacement).

### FAUX ET USAGE DE FAUX !..



## 82% DES HONGROIS VOTE CONTRE LES FRANCHISES MEDICALES

*Le gouvernement dirigé par Ferenc Gyurcsany a engagé des réformes sur fond d'authenticité en vue de réduire sensiblement le déficit des comptes publics. Parmi celles-ci des mesures visent à réduire le coût de la branche santé de la sécurité sociale.*

Nous en avons présenté la teneur dans Foliomail (voir site euroipse). Or, une décision clé prise par la coalition social-libéral au pouvoir à Budapest vient d'être remise en cause par la voie référendaire. Plus de 82% de la population magyare a voté dimanche 9 mars pour la sup-

pression du forfait d'1,2 euro imposé sur chaque consultation médicale et par jour d'hospitalisation et également contre l'introduction des droits d'inscription à l'université. La valeur de ces mesures, rejetées par la population, est plus symbolique que significative sur le plan financier. Elles ne représentent, en effet, que 0,1% du PIB.

Caractéristiques hongroises, les consultations populaires sur les lois adoptées peuvent être organisées à l'initiative de tout citoyen à condition de réunir 200 000 signatures, de respecter la Constitution et de

recueillir au moins 25% des suffrages exprimés. Le Parlement doit alors tenir compte de ces résultats et adopter une nouvelle législation dans de brefs délais.

Après les émeutes de 2007 où l'opposition a appelé au renversement du gouvernement, la crise de la démocratie parlementaire s'accroît et de grandes craintes s'expriment sur la montée de populisme rompant les équilibres politiques mais aussi économiques et sociaux permettant à cette nation de prendre toute sa place dans l'Union européenne.



## 4<sup>ème</sup> RAPPORT CONJOINT INCLUSION SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE

*Le Conseil EPSCO (Emploi, politique sociale, santé et consommateurs) et la Commission européenne ont adopté ensemble le 29 février 2008, le Rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale.*

Ce quatrième rapport met en exergue un certain nombre de points saillants.

- Tout d'abord l'accent est mis sur la nécessité d'une politique intégrée pour lutter contre la pauvreté, notamment celle des enfants, puisque sur 78 millions d'Européens exposés au risque de pauvreté, 19 millions sont des enfants. Pour 2007-2013, 12,4 % du budget du Fonds social européen (FSE), doit être consacré directement à la priorité «inclusion sociale», soit près de 10 milliards €.

- Le rapport reconnaît ensuite que si les taux d'emploi, conformément aux exigences de la stratégie de Lisbonne, ont tous augmenté, ils n'ont toutefois pas majoritairement atteint les objectifs fixés par ladite stratégie.

Le taux d'emploi des travailleurs plus âgés est actuellement de presque 44 % dans l'UE (34,8 % pour les femmes et 52,6 % pour les hommes); 9 pays ont atteint l'objectif fixé pour 2010, à savoir un taux de 50 %.

Le taux d'emploi des catégories de travailleurs les plus âgés doit être supérieur, notamment pour garantir une meilleur viabi-

lité des systèmes de protection sociale.

« Compte tenu de l'amélioration de la santé et de l'espérance de vie de la population, les réformes et la modernisation des régimes de pension peuvent encourager le vieillissement actif en développant l'aptitude à l'emploi, en limitant les régimes de préretraite, en favorisant la souplesse des départs à la retraite et en renforçant les facteurs d'incitation à travailler plus longtemps, à condition que les marchés du travail soient ouverts aux travailleurs plus âgés. »

De façon connexe, le rapport constate des évolutions en matière de réforme des systèmes de pension, mais met l'accent sur la nécessité d'une surveillance prospective continue des régimes et sur l'information des assurés sur les risques liés aux différents régimes de pension, pour favoriser un choix éclairé. On songe ici aux scandales de certains fonds de pensions britanniques dont la banqueroute a fait perdre beaucoup à leurs assurés. La question est alors de savoir s'il s'agit seulement de mieux informer les assurés/clients ou de mieux contrôler les fonds.

- La lutte contre les inégalités en matière de santé, est à intégrer dans toutes les politiques, martèle le rapport. Les soins

de longue durée sont particulièrement soulignés en conséquence de l'allongement de la durée de vie, et comme nécessitant un partenariat public privé avec la promotion des services à la personne. « La protection sociale devrait garantir à tous, y compris aux personnes les moins accessibles, un accès à des soins de santé et à des soins de longue durée de qualité et promouvoir la prévention. »

- En termes de méthodes, le rapport propose également des améliorations des méthodes de travail et de la méthode ouverte de coordination (MOC) pour la protection sociale et l'inclusion sociale de façon à renforcer encore l'efficacité du processus.

A plusieurs reprises, le rapport insiste sur la nécessité absolue d'associer le social à l'économique et va même jusqu'à reconnaître qu'« une croissance économique solide et la création d'emplois ne conduisent pas automatiquement à une amélioration de la cohésion sociale. Elles doivent s'accompagner de mesures destinées aux groupes les plus vulnérables et s'appuyer sur des systèmes de protection sociale modernes et actifs. »

Le rapport sera soumis au Conseil européen de printemps pour informer les chefs d'État et de gouvernement des progrès dans le domaine de la protection sociale et de l'inclusion sociale.

## 4<sup>TH</sup> JOINT REPORT ON SOCIAL PROTECTION AND SOCIAL INCLUSION

*The EPSCO Council (Employment, Social Policy, Health and Consumer Affairs) and the European Commission have all adopted on February 29 the joint report on social protection and social inclusion.*

This fourth report highlights a number of relevant points.

- First, it emphasizes the need for an integrated policy to fight poverty, particularly child poverty, knowing that amongst the 78 million Europeans at risk of poverty, 19 million are children. For 2007-2013, 12.4% of the European Social Fund's budget is to be devoted direct-

ly to the social inclusion priority, or nearly € 10 billion.

- The report then acknowledges that if employment rates, as required by the Lisbon strategy, have all increased, they did not substantially achieved the targets set by the strategy. The employment rate of older



workers is currently nearly 44% in the EU (34.8% for women and 52.6% for men); 9 countries have reached the target for 2010, namely a rate of 50%.

The employment rate for categories of older workers must be greater, particularly to ensure a better sustainability of social protection systems.

«In view of people's improved health status and life expectancy, reforms and modernization of pension systems can promote active ageing by raising employability, reducing early retirement schemes, increasing flexibility in retirement and strengthening incentives to work longer, provided that labor markets are opened up to older workers.»

In a related point, the report recognizes developments concerning pension's systems reform, but em-

phasizes the need for a continued close watch on schemes and the information provided for insured about the risks associated with different pension schemes, in order to promote an enlightened choice. It reminds us of the British pension funds whose bankruptcy caused great loss to policyholders. The question then arose whether it is just to better inform policyholders or to apply more control over the funds.

- The fight against health inequalities is to be included in every policies insists the report. Long-term care is particularly highlighted as a result of longer life, and as requiring a public-private partnership with the promotion of personal services. «Social protection should ensure access for all to quality healthcare and long-term care and promote prevention, including for those most difficult to reach. «

- Concerning methods, the report also wishes improvements in the open method of coordination (OMC) for social protection and social inclusion so as to enhance the efficiency of the process.

On several occasions, the report stresses the need to involve the social to the economic and even recognizes that « healthy growth and job creation do not automatically enhance social cohesion or improve the situation of those most marginalised within our societies. Active inclusion and active labour market policies are needed to target the most disadvantaged ».

The report will be submitted to the Spring European Council to inform the heads of state and government about steps forward made in the field of social protection and social inclusion.

## LA BELGIQUE PROTEGE SON POUVOIR D'ACHAT

*La Fédération des entreprises belges – la FEB – le répète à l'envi : «la Belgique est le seul pays au monde, avec le Luxembourg, à pratiquer une liaison automatique des salaires à la hausse du coût de la vie».*

La « scala mobile » en Italie, l'échelle mobile en France, d'autres modes d'indication automatique dans d'autres Etats, ont disparu, non sans phase conflictuelle. Toutefois si la Belgique a le quasi monopole du maintien systématique du pouvoir d'achat des salariés, ce système a été amendé au début des années 90 où le gouvernement Dehaene a créé «l'indice santé» dont on a notamment extrait le carburant.

La FEB ne réclame pas de façon explicite la suppression de l'indexation. Peter Timmermans a déclaré récemment au journal Le Soir : «En tant qu'économiste, je me dois de constater que ce système pose problème quand l'inflation augmente.../... Ceci dit en tant que directeur de la FEB, je dois bien considérer cela comme un tabou. Il n'est pas pragmatique d'exiger quelque chose que l'on ne pourra pas obtenir». Les

autres partenaires sociaux-syndicats de salariés l'entendent bien ainsi.

Pour Claude Rolin, secrétaire général de la Centrale des Syndicats Chrétiens – CSC - : «Que constate-t-on sur ces dix dernières années ? La Belgique n'a pas connu une inflation supérieure à ses voisins».

Son homologue Anne Demelenne, de la Fédération Générale des Travailleurs Belges – FGTB – estime qu'il y a d'autres priorités : «certaines hausses de prix n'ont d'autre explication que la volonté de certaines entreprises d'augmenter leurs bénéfices. Il faut rétablir un contrôle des prix digne de ce nom, au lieu de parler d'une suppression de l'indexation ! «

Le premier ministre libéral et de centre droit Guy Verhofstadt défend également l'échelle mobile salariale belge comme la meilleure réponse aux questions et inquiétudes que suscite aussi Outre-quiévrain le pouvoir d'achat : «C'est à bon droit que nous pouvons affirmer que la Belgique est un pays social. Un pays où les gens sont solidaires. Et il importe que cela reste tel quel».

Les deux postulants envisagés pour devenir président de l'Union européenne, dans le cadre du Traité réformé (en cours de ratification) sont Tony Blair, travailliste britannique, membre du PSE mais très réservé sur le modèle social européen et Guy Verhofstadt, proche du PPE et supporter actif dudit modèle.

En apparence au moins une contradiction parmi celles que l'Europe sait souvent gérer.



## BELGIUM PROTECTS ITS PURCHASING POWER

*The Federation of Enterprises in Belgium (La fédération des entreprises belges, FEB) likes to repeat: «Belgium is the only country in the world, along with Luxembourg, to automatically increase salaries to match the rise in cost of living.»*

Italy's "scala mobile", France's sliding scale and other types of automatic indexes in other States have disappeared, but not without putting up a fight. Although Belgium practically wields a monopoly on the systematic maintenance of employees' purchasing power, this system was modified in the beginning of the 1990s when the Dehaene government created a "health index" that did not include the fuel factor. The FEB is not publicly trumpeting its suppression of indexation.

Peter Timmermans recently told the *Le Soir* newspaper: «As an economist, I should say that this system is problematic during rises in inflation.....

However, as the director of the FEB, I'm obliged to consider that a taboo. It's not pragmatic to ask for something that we can't get.» Other employee trade union partners and social partners also see eye to eye on this subject.

Claude Rolin, secretary-general of the Confederation of Christian Trade Unions (Centrale des Syndicats Chrétiens, CSC) says: «What have we seen over the last 10 years? Belgium hasn't experienced higher inflation than its neighbors.»

Anne Demelenne, his counterpart at the Belgian General Federation of Labor (Fédération Générale des Travailleurs Belges, FGTB) believes that there are other priorities: «Some price increases can only be explained by the fact that certain businesses want to increase their profits. We have to re-establish price controls that actually do what they're supposed to, instead of speculating about ending wage/price indexation! « Guy Verhofstadt, the liberal

and center-right prime minister, also defends the sliding pay scale as the best answer to questions and worries within and without Belgium linked to purchasing power: «Its part of our basic values that Belgium is a socialist country whose people stand together in solidarity. And it's important that it stays this way.»

The two candidates in the running for president of the European Union, in the framework of the Reform Treaty (undergoing ratification) are Tony Blair, of the British Labor Party and member of the Party of European Socialists (PES) but very conservative with regards to the European social model, and Guy Verhofstadt, member of the European People's Party (EPP) and vocal supporter of the model.

This is, in appearance at least, a contradiction among those that Europe often knows how to manage.

## LA MOUSSAKA DES PENSIONS GRECQUES

Cent trente trois caisses, sous tutelle du Ministère de l'emploi d'Athènes, gèrent le système de retraites en Grèce.

Elles ne seront plus que treize demain avec l'adoption par le Parlement hellénique, le 20 mars, d'une réforme du système des pensions vieillesse.

Ce regroupement coïncide avec la volonté de réduire les inégalités entre branches professionnelles, ainsi celle des employés de banque dont les avantages juraient en regard de la situation d'autres secteurs des services. Le mode de calcul est un autre axe essentiel de la réforme.

L'âge légal de l'ouverture des droits reste à 65 ans pour les

hommes et à 60 ans pour les femmes. Toutefois, un bonus de 3,3% par an sera accordé aux travailleurs poursuivant leur activité jusqu'à 68 ans.



Le ministre de l'emploi, Fany Petralia, a retiré, devant une mobilisation sociale et politique considérable, les dispositions visant les retraites anticipées, dont le projet de limite d'âge à 58 ans pour 37 ans de cotisa-

tions et celui visant la révision radicale de la liste des 537 métiers (32% de la population active) dits pénibles et insalubres.

La Grèce compte actuellement 1,75 travailleur actif pour un «inactif» et les pensions d'invalidité dépassent, dans certaines régions, le quart du nombre des retraites versées.

La réforme devrait se poursuivre, selon le premier ministre conservateur Costas Caramanlis «quelqu'en soit le coût politique» mais c'est dans une Assemblée Nationale assiégée par les manifestants que s'est déroulé le scrutin de cette première réforme.



**CAPITALE CULTURELLE DE L'EUROPE 2008 : LIVERPOOL IS COMING BACK !**



La Ville européenne de la Culture a été lancée le 13 juin 1985 par le Conseil des Ministres de la Communauté économique européenne (la CEE avant l'UE), sur l'initiative de la ministre grecque Mélima Mercouri. En 1999, la dénomination de cet acte de rapprochement des citoyens

est devenu «Capitale européenne de la culture» La ville de Cork fut la première ville en Europe à obtenir ce titre prestigieux.

En 2008, deux villes sont désignées : Stravanger en Norvège (Espace Economique Européen - EEE) et Liverpool. En 2009 seront promus Vilnius et Linz.

Le choix de Liverpool est une reconnaissance formidable pour les habitants de cette ancienne ville portuaire qui a tant souffert des déclinés de ses industries.

Dans les années 1970, criminalité, alcoolisme et drogue, font partie du paysage quotidien.

En 1996, l'Union européenne débloque des crédits massifs pour venir en aide à cette ville devenue une des plus pauvres d'Europe.

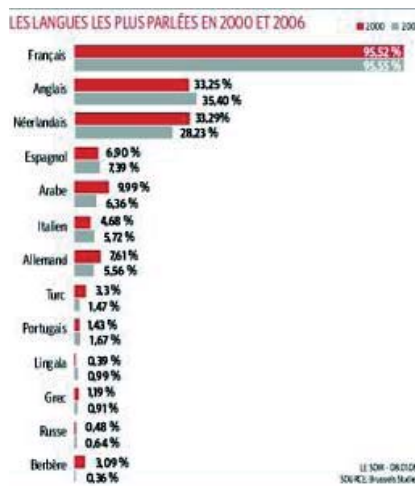
La ville des Beatles a pris sa revanche.

Le programme de Liverpool 2008 présente un grand nombre d'événements gratuits : théâtre de rue, concerts pop, spectacles de cirque, animations visuelles. La Tate Liverpool sera à l'honneur avec une rétrospective complète de l'œuvre de Niki de Saint Phalle ainsi qu'une exposition Klimt.

**WELCOME SUPPLANTE WELKOM A BRUXELLES**

Titre le quotidien du Soir. Rudi Janssens, sociologue linguistique et professeur à la VUB vient de livrer les conclusions d'une enquête portant sur l'usage des langues à Bruxelles menée auprès de 2.500 personnes âgées de 18 à 70 ans dans la revue en ligne Brussels Studies [www.brusselsstudies.be](http://www.brusselsstudies.be).

Si le français est quasi hégémonique, l'anglais progresse et le néerlandais régresse. Le professeur Janssens émet une remarque digne d'intérêt : La déconnexion entre Flandre et Bruxellois néerlandophone plus ouvert au bilinguisme.



**L'APPEL DU NAVIRE, Boris Pahor - Editions Phébus - 2008**

Voilà brossé dans ce roman un chapitre de l'histoire de Trieste que les lecteurs de Svevo ou de Joyce ignorent. Un épisode sombre, dont l'auteur fut le témoin à l'instar de toute la population slovène.

Trieste, ville autrichienne des côtes de l'Adriatique, a vu cohabiter et s'épanouir, pendant des siècles, de multiples cultures. Mais une fois intégrée au royaume d'Italie à la fin de la Première Guerre mondiale, la présence de plus en plus mas-

sive des fascistes, puis l'arrivée au pouvoir de Mussolini mirent un terme à cette douce entente. Tout ce qui était slovène devait disparaître.

Dans les rues de Trieste, sur les collines de l'arrière-pays, la colère gronda, la jeunesse se souleva.

C'est dans ce climat de révolte de l'entre-deux-guerres qu'Emma, jeune fille originaire du Karst, un plateau dominant la ville, rencontre Danilo sur les quais du

port de Trieste. Mûr et déterminé, il guidera les pas de la jeune fille sur les chemins tortueux de la résistance au fascisme, de la défense de la culture slovène, et sur celui non moins sinueux de l'amour.



## EMPLOYMENT RISING... BUT EUROPEAN WORKERS NOT RECEIVING FAIR SHARE OF ECONOMIC WEALTH

publisher: ETUI-REHS and ETUC, Brussels, 2008



Since the launch of the Lisbon Strategy, the ETUC together with the ETUI-REHS has produced an annual Benchmarking publication for the European Social Summit.

Its aim is to establish what progress has been made in selected areas of importance to workers and which are of crucial significance for a Social Europe.

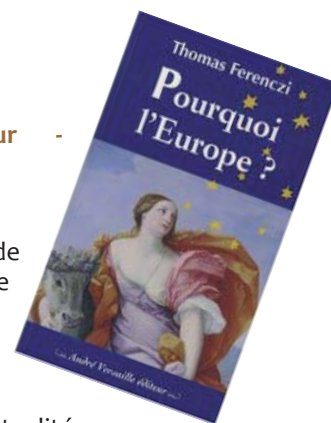
This year's report highlights the issues of quality employment and the need to ensure that the European workforce receives a fair share of economic gains.

The report notes that while employment is undoubtedly rising, this increase has been achieved through the creation of non-standard forms of employment. Wages are also suffering. European workers are not receiving real increases in pay in line with the real growth.

Read especially the article entitled : Social protection and the social reality of Europe.

## POURQUOI L'EUROPE

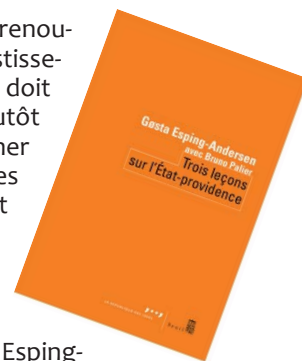
Thomas Ferenczi  
André Versaille éditeur - 2008



Les lecteurs du Monde lisent les articles de ce correspondant du quotidien à Bruxelles, qui avec l'excellent Jean Quatremer de Libération se partagent l'actualité des institutions européennes. «Pourquoi l'Europe ?» est un titre sous forme de question dont la réponse en 280 pages renvoie à bien d'autres questions, tel un ensemble de miroirs sans fin ! Ce qui apparaît toutefois nettement ce sont les nouvelles attentes des citoyens d'Europe, loin des motivations des pères fondateurs qui ne suffisaient plus à convaincre les européens du XXIème siècle. C'est à la refondation du projet européen qu'appelle Thomas Ferenczi.

## TROIS LEÇONS SUR L'ETAT PROVIDENCE

Gosta Esping-Andersen  
Avec Bruno Palier  
Editions Du Seuil - 2008

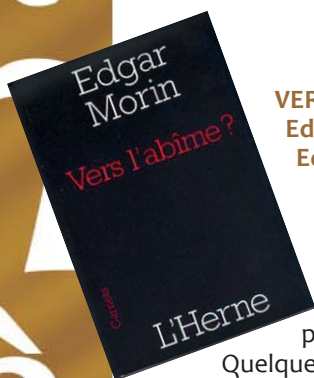


L'Etat providence est à renouveler. Vu comme un investissement plutôt qu'un cout, il doit aujourd'hui préparer plutôt que de réparer, de donner dès le départ à tous les moyens de se défendre et non pas de laisser fonctionner le marché, puis d'indemniser les perdants.

C'est ce que propose Mr Esping-Andersen à travers ses trois leçons : tout d'abord poursuivre la révolution féminine, car outre la reconnaissance sociale, le travail des femmes est indispensable pour lutter contre la pauvreté et maintenir un bon niveau de cotisation sociale, et donc de protection sociale. Pour atteindre cet objectif, la question de la garde et de l'éducation des enfants est cruciale, et c'est là l'objet de la 2nde leçon : garantir l'égalité des chances des enfants, lutter contre l'exclusion sociale AVANT que celle-ci ne survienne, grâce à un système d'éducation et de formation performant et attentif.

Enfin, la troisième leçon concerne les retraites, avec pour souci principal de maintenir une équité intergénérationnelle et intra générationnelle.

## VERS L'ABIME Edgar Morin Editions L'Herme - 2007



«Allons-nous vers une catastrophe qui rappellerait celle qui faillit éliminer la vie à la fin du primaire ?»

Quelques rares espèces avaient survécu puis de nouvelles espèces étaient apparues. L'humanité évitera-t-elle le désastre ou redémarrera-t-elle à partir du désastre ?

Sociologue et philosophe français, Edgar Morin, bien plus connu et apprécié de part le monde qu'à Paris où il est directeur de recherche émérite au CNRS, nous a habitué à nous interroger sur l'émergence de la «société-monde» à partir d'interpellations originales et pertinentes.

Décrivant l'ambivalence des bouleversements du côté des sciences, des techniques, de la pensée politique, pour l'auteur «nous allons vers l'abîme ou vers la métamorphose, et peut être l'un dans l'autre».



## XXXIIIème Rencontre Ipse Strasbourg, 3 et 4 juillet 2008

### LA PROTECTION SOCIALE, UNE SECURISATION DE LA FLEXIBILITE DU TRAVAIL EN EUROPE

#### JEUDI 3 JUILLET

08:30 **Accueil des participants et enregistrement**

09:00 **Allocutions de bienvenue**

- Jean-Jacques Fritz, directeur du Bureau d'Information au Parlement européen à Strasbourg
- Alain Chenot, président de l'Ipse
- Thomas Lambert, conseiller du secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé des Affaires européennes

10:00 **Introduction des débats :**

- Dominique Boucher, délégué général de l'Ipse
- Jan Olsson, membre du Comité Economique et Social Européen groupe 3

*Modérateur : Guillaume Duval, rédacteur en chef d'Alternatives économiques*

10:30 **PREMIÈRE SESSION : La flexicurité : révolution ou mutation des formes du travail ?**

- Peter Auer, chef de l'unité Recherches et analyses sur l'emploi au BIT\*
- Beata Zaborowska, policy officer, Stratégie européenne de l'emploi, Commission européenne
- Solveig Grimault, chercheur à l'Ires, Paris

11:50 **Débats**

12:30 **Déjeuner**

14:00 **DEUXIÈME SESSION: Le contrat de travail et la protection sociale : droit collectif, individualisation et place du dialogue social.**

- Un représentant de la CES
- Un représentant du patronat danois
- Elizabeth Lynne, députée européenne (ADLE), vice-présidente de la Commission de l'emploi et des affaires sociales \*
- Stefano Palmieri, chercheur, IRES-CGIL, Rome\*
- Grega Strban, Université de Ljubljana
- Andranik Tangian, Dr.Sc., Responsable économétries et développement de nouveaux indicateurs à l'Institut des recherches économiques et sociales (WSI) à la Fondation Hans-Böckler-, Düsseldorf

15:40 **Débats**

17:00 **Visite du Parlement européen**

18:00 **Fin de la première journée**

#### VENDREDI 4 JUILLET

08:30 **Accueil des participants**

9:00 **SYNTHESE 1ERE JOURNEE**

- Otto Kaufmann, Chercheur à l'Institut Max Planck Sozialrecht, Munich

9:15 **TROISIÈME SESSION: Quelles innovations pour une protection sociale qui apporte de la sécurité à la flexibilité ?**

- Jean-Pierre Chauchard, professeur à l'Université de Nantes
- Pierre Jonckheer, député européen, belge
- Thomas Janson, TCO, Stockholm
- Josef Suchel, conseiller à la Confédération des syndicats tchèques, Prague
- Laurent Duclos, sociologue et économiste, IDHE, Paris
- Pascale Vielle, professeur, Université catholique de Louvain

11:30 **Débats**

12:30 **Conclusion**

- Frédéric Turlan, Rédacteur en chef de Liaisons sociales Europe, Paris\*

13:00 **fin de la XXXIIIème Rencontre**

\* A confirmer

## XXXIIIrd Ipse Meeting Strasbourg, July 3 & 4, 2008

### SOCIAL PROTECTION: SAFEGUARDING EMPLOYMENT FLEXIBILITY IN EUROPE

#### THURSDAY, 3 JULY

08:30 Greeting of participants

09:00 Welcome Speeches

- Alain Chenot, Ipse's president
- Jean-Jacques Fritz, director of European Parliament Information Offices in Strasbourg
- Thomas Lambert, advisor of the Minister of State, attached to the Minister of Foreign and European Affairs, responsible for European Affairs, Paris

10:00 Introduction :

- Dominique Boucher, Ipse's general delegate
- Jan Olsson, EESC member group 3

*Moderator* : Guillaume Duval, Chief editor, Alternatives Economiques, Paris

10:30 **1ST SESSION : Flexicurity: revolution or mutation in forms of labor?**

- Peter Auer, chief of the employment analysis and research unit of the Economic and Labour Market Analysis Department of the Employment Sector, ILO\*
- Beata Zaborowska, Policy officer - European Employment Strategy, European Commission
- Solveig Grimault, researcher, Ires, Paris

11:50 Debates

12:30 Lunch

14:00 **2ND SESSION : Labor contracts and social protection : collective rights, individualization, and the role of social dialogue**

- A representative of ETUC
- A representative of Danish employers
- Elizabeth Lynne, Member of the European Parliament, group ALDE, Vice-Chairwoman of the Committee on Employment and Social Affairs \*
- Stefano Palmieri, researcher, IRES-CGIL, Roma\*
- Grega Strban, University of Ljubljana
- Andranik Tangian, Head of Econometrics and Development of New Indicators at the Institute for Economic and Social Research (WSI) in the Hans-Böckler-Foundation, Dusseldorf

15:40 Debates

17:00 Visit of the European Parliament

18:00 End of the first day

#### FRIDAY, 4 JULY

08:30 Greeting of participants

9:00 INTRODUCTION

- Otto Kaufmann, researcher, Max Planck Institut Sozialrecht, Munich

9:15 **3RD SESSION : How to innovate social protection that provides security to flexibility?**

- Jean-Pierre Chauchard, professor, University of Nantes
- Pierre Jonckheer, Belgian Member of the European Parliament
- Thomas Janson, TCO, Stockholm
- Josef Suchel, Advisor in social affairs, Czech-Moravian Confederation of Trade Unions, Prague
- Laurent Duclos, sociologist and economist, IDHE, Paris
- Pascale Vielle, professor, Université catholique de Louvain

11:30 Debates

12:30 Conclusion

- Frédéric Turlan, Chief editor, Liaisons sociales Europe, Paris\*

13:00 End of the XXXIIIrd Meeting

\* to be confirmed



L'UNPMF ET L'UMC ayant rejoint l'Ipse en temps qu'institutions adhérentes, à la veille de l'Assemblée générale de l'Ipse, nous vous présentons la nouvelle liste



<b>Une</b>	Page 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LA PROTECTION SOCIALE, UNE SÉCURISATION DE LA FLEXIBILITÉ DU TRAVAIL EN EUROPE</li> <li>• SOCIAL PROTECTION, SAFEGUARDING EMPLOYMENT FLEXIBILITY IN EUROPE</li> </ul>
<b>édito</b>	Page 4	
<b>à propos</b>	Page 6	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LE DROIT DES CONVENTION COLLECTIVES APRÈS LE GRÈVE DES CHEMINOT EN ALLEMAGNE LE DIALOGUE SOCIALE AU RALENTI?</li> <li>• COLLECTIVE AGREEMENT LAW AFTER THE RAILWAY STRIKE IN GERMANY. IS THE SOCIAL DIALOGUE IDLING?</li> </ul>
<b>folioles</b>	Page 9	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LE CESE REVENDIQUE LE RESPECT DE SES PRÉROGATIVES</li> <li>• PROTECTION SOCIALE ET MUTUALITE EN EUROPE QUELLE VOIE POUR UNE APPROCHE SOLIDAIRE DE LA SANTÉ?</li> </ul>
	Page 10	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PHILIPPE POCHET : NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ETUI-REHS</li> <li>• SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE, ÉTAT DES LIEUX DE LA SANTÉ EN EUROPE, COORDINATION DES RÉGIMES AU MENU DE LA SMI RÉUNI EN JOURNÉE DE FORMATION</li> </ul>
<b>dialogues</b>	Page 11	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DROLE DE MINE</li> <li>• MINED THE MINE</li> </ul>
<b>folioscopie</b>	Page 13	<ul style="list-style-type: none"> <li>• IL NE FAUT PAS CONFONDRE «LIBERTÉ DE CIRCULATION» ET «TOURISME MÉDICAL»</li> <li>• ONE MUST NOT CONFUSE THE TERMS «FREEDOM OF MOVEMENT» AND «MEDICAL TOURISM»</li> </ul>
<b>folioles</b>	Page 16	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LES SERVICES SOCIAUX D'INTERET GÉNÉRAL : FAUTE DE DIRECTIVE, LA COMMISSION PROPOSE UNE HOTLINE</li> <li>• THE SOCIAL SERVICES OF GENERAL INTEREST: FOR LACK OF DIRECTIVE, THE COMMISSION PROPOSES A HOTLINE</li> </ul>
	Page 17	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MODERNISER LA PROTECTION SOCIALE POUR RENFORCER LA JUSTICE SOCIALE ET LA COHÉSION ÉCONOMIQUE</li> </ul>
<b>échetier</b>	Page 18	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ASSURANCE MALADIE IRLANDAISE ET L'ÉGALISATION DES RISQUES</li> <li>• LA MUTUALITÉ FRANÇAISE FAIT CONNAITRE SES PRIORITÉS EUROPÉENNES</li> </ul>
	Page 19	<ul style="list-style-type: none"> <li>• COMMENT ESCROQUER LA SÉCU BELGE EN CINQ LEÇONS?</li> <li>• 82% DES HONGROIS VOTE CONTRE LES FRANCHISES MÉDICALES</li> </ul>
	Page 20	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4<sup>è</sup> RAPPORT CONJOINT INCLUSION SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE</li> <li>• 4<sup>TH</sup> JOINT REPORT ON SOCIAL PROTECTION AND SOCIAL INCLUSION</li> </ul>
	Page 21	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LA BELGIQUE PROTÈGE SON POUVOIR D'ACHAT</li> </ul>
	Page 22	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BELGIUM PROTECTS ITS PURCHASING POWER</li> <li>• LA MOUSSAKA DES PENSIONS GRECQUES</li> </ul>
<b>reflets d'Europe</b>	Page 23	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAPITALE CULTURELLE DE L'EUROPE 2008 : LIVERPOOL IS COMING BACK !</li> <li>• WELCOME SURPLANTE WELKOM A BRUXELLES</li> <li>• L'APPEL DU NAVIRE</li> </ul>
<b>foliothèque</b>	Page 24	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A LIRE</li> </ul>
<b>programme</b>	Page 25	<ul style="list-style-type: none"> <li>• XXXIII<sup>e</sup> RENCONTRE IPSE STRASBOURG, 3 ET 4 JUILLET 2008</li> </ul>
	Page 26	<ul style="list-style-type: none"> <li>• XXXIII<sup>rd</sup> MEETING STRASBOURG, JULY 3 ET 4, 2008</li> </ul>

**Ipse** Institut de la Protection Sociale Européenne  
 92, Boulevard de Magenta - 75010 Paris  
 Tél. 33 1 40 37 13 88 - Fax : 33 1 40 36 07 65  
 europesociale@euroipse.org  
 www.euroipse.org

**FOLIO 47** - avril 2008 ISSN 1278-6160

**Directeur de la publication :** Dominique Boucher

**Rédacteurs :** Dominique Boucher, Julie Rouan

**Traductions :** Corporate Editions New Orléans

**Conception et dessins :** Jean-Pierre Terrien tél. 08 79 20 55 59  
 contact@in-medias.fr

**Réalisation et impression :** Lilli-Anne Camard

